



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 09 février 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 03 février 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Hubert GORET a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	48

CONVOCAATION

Datée	du 03/02/2023
Affichée	le 03/02/2023

OBJET

**Approbation de la convention-
cadre Petites Villes de Demain**

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, François CARBONELL.

Représentés :

Philippe CROTEAU par Pierre GOUEDARD

Pouvoirs :

Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Paule KLIMKO
 Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
 Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Éric ZO
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET
 Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés :

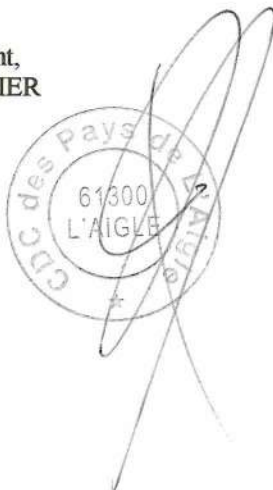
Nadège TROUILLET
 Marie-José MARTIN
 Hervé HAREL

Absents :

Pascal SUARD
 Maïté GRANDCLERE
 Jacky DE TAEVERNIER,
 Virginie VIOLET

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
 Publié en ligne le 16/02/2023
 Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'urbanisme expose aux membres du Conseil l'approbation de la convention cadre Petites Villes de Demain. En décembre 2019, La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle se sont engagées dans une opération de revitalisation de territoire (ORT) prioritairement sur la ville pôle aiglonne afin de redynamiser son centre-ville. Cette réflexion a permis de définir une stratégie de revitalisation ainsi qu'un plan d'actions.

Au-delà du cadre juridique facilitateur de l'ORT, l'objectif est d'enclencher une nouvelle étape de coordination et de gouvernance partagée via le programme « Petites Villes de Demain ».

Pour rappel, il s'agit d'un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales qui associe des ressources proposées par les partenaires autour de 3 axes d'intervention :

- Un appui fort en ingénierie ;
- Des outils et expertises sectorielles ;
- La mise en réseau.

Ainsi, les collectivités ont souhaité continuer ce travail de revitalisation de territoire en adhérant au programme Petites Villes de Demain selon les termes de la convention d'adhésion signée le 25 mai 2021. Une période de 18 mois à partir de la signature de la convention d'adhésion était prévue afin de définir la stratégie de revitalisation du centre-ville de L'Aigle.

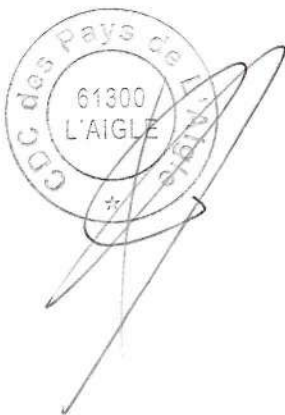
De plus, cette adhésion a permis d'accéder au financement du poste de chef de projet et de rendre possible son recrutement. Sur la base du projet de territoire, une convention-cadre décline, par orientation stratégique, les actions opérationnelles pour conduire la démarche de redynamisation à moyen et long terme pour le centre-ville de L'Aigle.

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
Publié en ligne le 16/02/2023
Certifié exécutoire

Cette nouvelle convention-cadre avenant la convention ORT préexistante. Elle permet une réflexion multithématique. La convention (ANNEXE 6-4) intègre de nouvelles fiches-action/fiches-projet (28 fiches) par rapport à la convention ORT initiale (11 fiches-actions). À travers la présente convention, les enjeux de centralité se regroupent sous les 6 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive ;
 - Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
 - Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
 - Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville ;
 - Axe 5 : Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée ;
 - Axe 6 : S'engager dans une dynamique collective de transitions sur le territoire aiglou.
- Vu la convention ORT signée le 20/12/2019 ;
 - Vu la convention d'adhésion PVD signée le 25/05/2021 avec l'Etat, la Région, le Département, la Commune de L'Aigle ;
 - Considérant l'intérêt pour le territoire intercommunal et sa ville pôle, L'Aigle, de s'engager dans ce programme d'actions,

Le Président,
Jean SELLIER



Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les dispositions de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant avenant à l'Opération de Revitalisation de Territoire signée le 20 octobre 2019;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention-cadre Petites Villes de Demain et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
Publié en ligne le 16/02/2023
Certifié exécutoire

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

PROJET DE TERRITOIRE
pour la commune de L'Aigle
et la CdC des Pays de L'Aigle

CONVENTION CADRE
« PETITES VILLES DE DEMAIN »
valant avenant à
l'Opération de revitalisation de territoire
signée le 20/10/2019



ENTRE

- La communauté de communes des Pays de L'Aigle, représentée par son Président, M. Jean SELLIER

- La commune de L'Aigle, représentée par son Maire, M. Philippe VAN-HOORNE

Ci-après désigné par « les collectivités bénéficiaires »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet de l'Orne, M. Sébastien JALLET,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PARTENARIAT AVEC :

Le Conseil départemental de l'Orne, représenté par son président, M. Christophe DE BALORRE

Ci-après désigné par « le Conseil départemental » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Préambule

Le programme Petites villes de demain (PVD) a été lancé par l'État le 1er octobre 2020, dans le cadre de l'Agenda rural. Il part du constat que les « petites villes » sont des lieux d'innovations et ont démontré en particulier durant la crise sanitaire de la COVID-19 leur résilience, leur attractivité et leur capacité à créer de la valeur collective.

Ce programme vise par conséquent à renforcer le potentiel et la qualité de vie des « petites villes » et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et tournées vers la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des villes de moins de 20 000 habitants, et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire et conforter leur statut de pôles de développement pour tout le territoire.

Le programme PVD s'intègre directement dans les Contrats territoriaux de relance et de transition écologique, lesquels s'appuient sur les atouts de la ville-centre pour le développement de l'intercommunalité et du bassin de vie.

Le programme Petites villes de demain répond aux besoins qu'expriment les collectivités et s'adapte pour proposer des solutions sur-mesure aux problématiques rencontrées dans tout domaine : de l'habitat, de l'aménagement des espaces publics, du cadre de vie, du commerce, de l'emploi et du développement économique, des services publics, de l'accès à la culture, à la mobilité, à la santé ou aux loisirs et au sport.

Dans l'Orne, ce sont 20 villes qui ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain le 16 décembre 2020. Avec leurs intercommunalités, elles ont exprimé conjointement leur volonté de s'inscrire dans la démarche au travers de la signature d'une convention d'adhésion au programme. Elles se sont engagées à élaborer et à formaliser leur projet de territoire dans le cadre d'une convention cadre Petites villes de demain, valant Opération de revitalisation de territoires ou son avenant, pour les ORT déjà existantes.

Les services de l'État et les partenaires du programme dans l'Orne viennent soutenir cette ambition avec un accompagnement sur mesure pour donner aux élus et acteurs locaux la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire.

À ce titre, l'État met à disposition des collectivités territoriales signataires une boîte à outil et une offre de services multi-thématiques rendue visible grâce au portail Petites villes de demain sur Aides-territoires. Il renforce également la capacité humaine des équipes en finançant les postes des chefs de projet à hauteur de 75% jusqu'en 2026. Pour qu'ils deviennent de véritables chefs d'orchestre et pilotent le projet de territoire sous l'autorité des élus, l'État leur propose un accompagnement et une formation via le Club des chefs de projets Petites villes de demain qui répond à un besoin de mise en réseau, tant au niveau national, sous l'égide de la direction de programme PVD de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, qu'au niveau local, dans le cadre du club départemental animé sous l'égide de préfet de l'Orne. Pour favoriser l'association de toutes les forces vives au projet de territoire, les signataires accompagnent aussi les démarches de concertation et de participation des habitants et des acteurs locaux (associations, entreprises, porteurs de projet, etc.).

Enfin, le programme mobilise les moyens financiers et techniques des acteurs nationaux, tels que la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA ou l'ADEME. Au niveau territorial, la Région et le Département y contribuent, ainsi que, de différentes manières, les PETR, les PNR, les chambres consulaires, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, les opérateurs de l'OPAH, les organismes HLM.

Article 1 - Objet de la convention cadre

La convention cadre PVD/ORT présente le projet de territoire qui inclue un diagnostic. Elle précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

En signant la convention-cadre « Petites villes de demain », elles expriment conjointement leurs motivations :

1. Se doter d'une stratégie urbaine globale et partagée portant sur la revitalisation et l'attractivité de la commune PVD / ORT ;
2. Construire une vision à moyen et long terme pour répondre aux défis de demain ;
3. Adopter une méthode de travail partenariale, transversale et de concertation/participation avec la population ;
4. Ne pas engager de projet susceptible de nuire au centre-ville ;
5. S'engager dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation de la ville au changement climatique.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires signataires pour la période du programme 2021-2026.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de

Accusé de réception en préfecture
20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

La présente convention-cadre PVD constitue un avenant à la convention d'ORT signé le 20 décembre 2019.

Article 2 – Projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs pour :

- Identifier les enjeux du territoire, transversaux et interdépendants, ses forces et faiblesses, et favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc... en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive. Elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Elle constitue la colonne vertébrale du projet de territoire et donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2. 1. Contexte

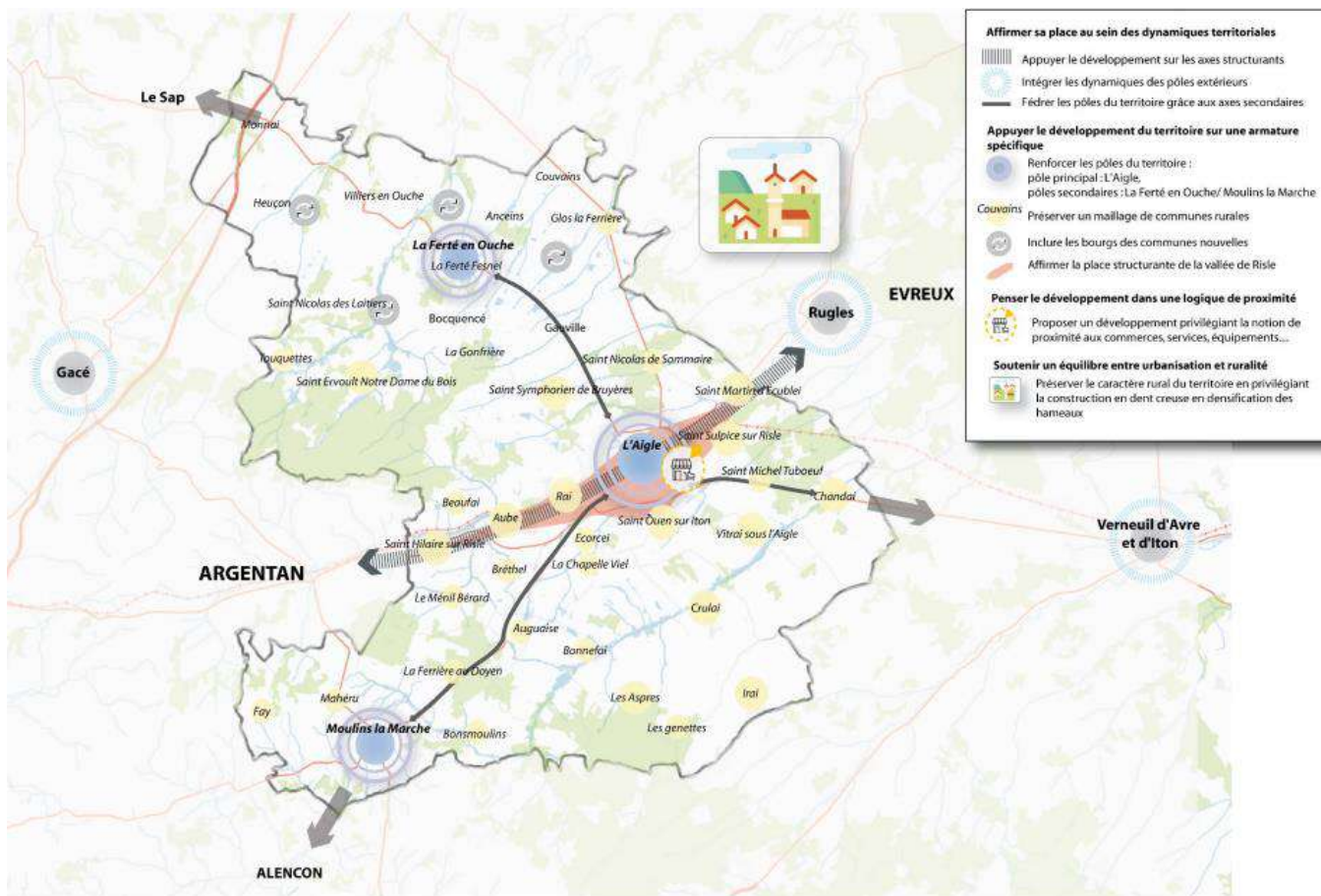
a. Présentation du territoire de la CdC des Pays de L'Aigle

Le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est un territoire rural (25 585 habitants en 2019). (et Fort de son identité et de sa localisation stratégique (à 1h30 de Paris, du Mans, de Caen et de Rouen), il possède aujourd'hui les grands équipements structurants et indispensables (piscine, complexe culturel/cinéma, équipements sportifs). Le territoire de la Communauté de Communes figure comme l'une des trois CdC du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (P2AO) et se positionne à l'est de son territoire.

Un contexte territorial difficile : Le SCoT du P2AO exécutoire depuis le 22 février 2019, a révélé une évolution négative depuis les 15 dernières années à l'échelle des 127 communes qu'il représente, avec notamment une perte de population d'environ 1,1% soit près de 900 habitants, une augmentation du taux de chômage, une baisse du nombre d'emplois de 4,3%, des logements vacants en hausse dans les centres et l'insuffisance de certains services essentiels (professionnels de santé, formation supérieure ...). Les deux polarités majeures du territoire que sont Argentan et L'Aigle subissent directement les conséquences de cette évolution territoriale.

Le projet de territoire revisité en 2018 et affirmé par le PADD du PLUiH en cours d'élaboration, s'est bâti autour de trois grands enjeux :

- *Structurer le développement territorial*
- *Définir des objectifs raisonnables et durables*
- *Inscrire le projet au sein de l'armature naturelle et agricole*



Représentation cartographique de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Vision stratégique

À travers son projet de territoire, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a comme ambition politique d'articuler sa vision stratégique autour d'une structure territoriale spécifique qui positionne la Ville de L'Aigle en tant que :

Pôle central, qui concentre emplois, commerces et services, a vocation à recevoir une part importante du développement territorial.

Les pôles secondaires de la Ferté-en-Ouche et de Moulins-la-Marche structurent autour d'eux des bassins de vie locaux (anciennes communautés de communes) qui doivent être accompagnés en complémentarité avec la ville-centre.

Sous l'influence de L'Aigle, les communes de la Risle (Aube, Rai, Saint-Sulpice-sur-Risle), en lien avec le passé industriel, présentent un nombre d'habitants assez important à l'échelle du territoire et bénéficient encore de plusieurs services.

Enfin, les communes rurales, sous l'influence des pôles, permettent de préserver un cadre de vie et une vie sociale de proximité. Elles constituent également un cadre naturel apprécié pour les habitants des villes et représente à la fois un enjeu économique, agricole et touristique pour le territoire.

Cette armature spécifique, propre au territoire, permet d'affirmer un maillage équilibré, dynamique tout en intégrant les spécificités des différentes polarités qui composent le territoire. L'accent sera mis sur la qualité de l'habitat, des services et des équipements sur le pôle principal de L'Aigle et les pôles secondaires tout en préservant le développement et les services des autres communes.

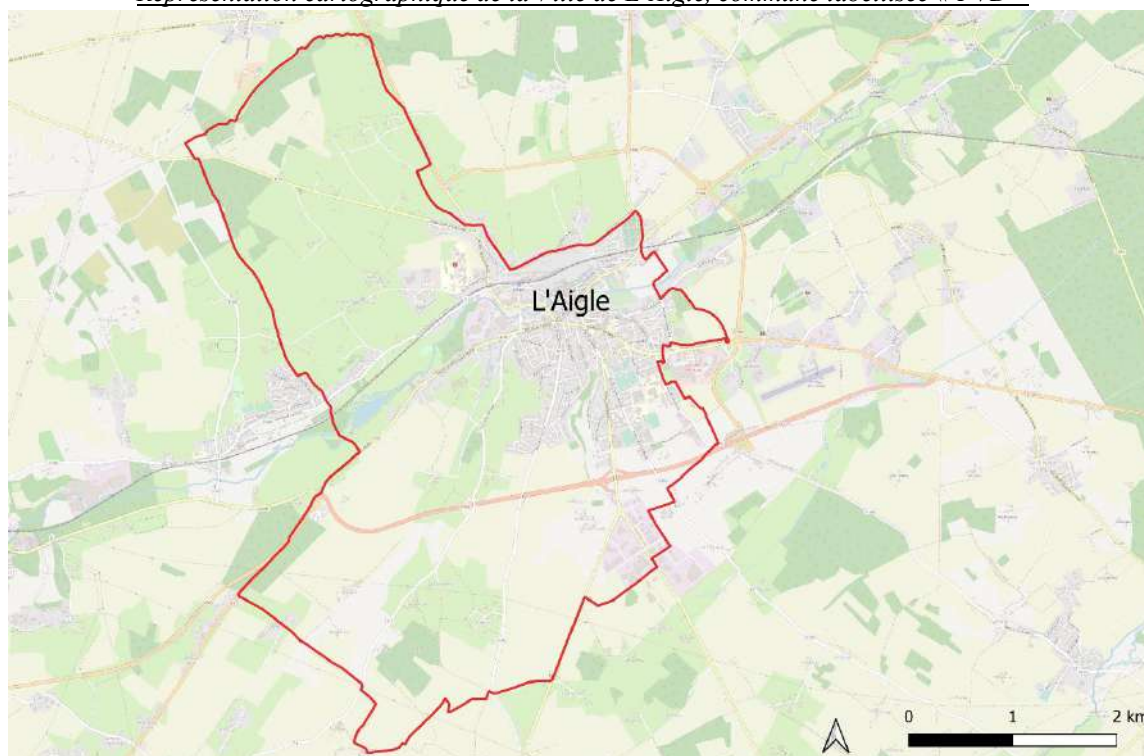
Engagée dans la même démarche, la Ville a établi, conjointement avec la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, un projet de territoire afin de relancer le développement du centre-ville qui impactera l'ensemble du bassin de vie.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

b. Présentation de la ville de L'Aigle : commune labellisée Petite ville de demain, bénéficiant d'une Opération de revitalisation de territoire

Capitale du Pays d'Ouche, la ville de L'Aigle est construite le long la vallée de la Risle sur un axe majeur reliant Paris au Mont-St-Michel et aux côtes de la Manche. Sa très bonne desserte, notamment par le train, fait qu'elle est aujourd'hui pleinement tournée vers l'Eure et la région parisienne, tout en étant entièrement intégrée aux projets de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche, et lus globalement ceux de l'Orne. Si elle conserve un dynamisme commercial et une attractivité servicielle notables relativement au reste du territoire, sa situation démographique est en stagnation (8 144 habitants en 2020) et son équilibre en est fragilisé à cause du vieillissement.

Représentation cartographique de la Ville de L'Aigle, commune labellisée « PVD »



La collectivité a identifié les facteurs d'attractivité du centre-ville. L'enjeu est double. Il s'agit à la fois d'agir sur le quartier du centre-ville avec toutes ses composantes en termes de programmation et de composition, mais également sur un territoire plus large par sa valorisation et le renforcement/l'optimisation de ses atouts. Agir sur un centre-ville, et plus encore sur un cœur d'agglomération, amène à s'interroger sur des sujets variés – habitat, commerces et artisanat, développement économique, équipements, espaces publics et cadre de vie, services publics, culture, santé, emploi, tourisme, animation territoriale et événementiel...

2.2 Méthode d'élaboration du projet de territoire :

La Ville de L'Aigle a bénéficié d'une étude permettant d'évaluer l'état existant de son centre-ville, de proposer une stratégie et un plan d'actions opérationnelles sur les années à venir. Cette vision stratégique sur les facteurs d'attractivité du centre-ville permet d'affiner, de préciser et de faire mûrir le projet de (re)dynamisation de L'Aigle.

L'EPFN assurant la maîtrise d'ouvrage, l'étude des facteurs d'attractivité a été réalisée par le bureau d'études la Fabrique Urbaine en partenariat avec le bureau d'études Terridev. Le conseil municipal a validé cette étude lors de la séance du 17 septembre 2018.

Cette étude a été élaborée en regroupant les différents documents d'urbanisme et études spécifiques en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...).

A la suite des conclusions de cette étude, qui a permis de poser le diagnostic de territoire et de définir le plan d'actions en réponse aux problématiques identifiées, une stratégie globale a été engagée par les collectivités concernées dans la

Procédure de réexamen préalable
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2023

convention Opération de revitalisation de territoire signée le 20 décembre 2019 entre l'Etat, le PETE du P2AO, la CdC des Pays de L'Aigle et la Commune de L'Aigle.

Rappel de la convention ORT initiale signée le 20 décembre 2019 :

La stratégie de revitalisation adoptée par les collectivités a été construite autour des 5 axes suivants :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Ces axes de travail se sont déclinés en 11 actions. Aujourd'hui, en s'inscrivant dans la gouvernance du programme « Petites Villes de Demain », le premier bilan de la convention initiale ORT a été dressé afin de connaître l'avancée des projets. Ce bilan est à retrouver en **annexe n°1**.

En signant la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » le 25 mai 2021, les collectivités s'engagent à redéfinir leur méthodologie du projet de territoire et à l'approfondir dans un contexte post-covid. Ce travail complémentaire a permis de conforter certains axes de travail et de les compléter.

Le projet de territoire inscrit dans la présente convention-cadre qui vaut avenant à l'ORT initiale a été élaboré selon les méthodes complémentaires suivantes :

- Travail avec et entre élus,
- Animation interservices (cotech, copil),
- Equipes projets,
- Groupes de travail partenariaux,
- Travail, ingénieries, conseil chefs de projets (club PVD 61, animation régionale/nationale).

Cette méthodologie s'est construite et a été partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux (acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc.). En effet, associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

2. 3. Diagnostic problématisé, partagé et concerté de L'Aigle

Le premier volet de la stratégie de revitalisation « Petite ville de demain » porte sur le diagnostic territorial global. Le tableau ci-dessous synthétise les principaux éléments de ce diagnostic prospectif auquel se doivent répondre les axes stratégiques (article 2.4.) et les actions (article 2.5).

Axes	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
Démographie et habitat	<i>Démographie</i>	
	Solde naturel (-0,5% entre 2013-2019) compensé avec un solde migratoire positif (0,5% entre 2013-2019) ce qui permet une stabilisation de la population . (8144 habitants –INSEE 2020)	<p>Population vieillissante (indice de vieillissement se poursuit en passant de 120,6 en 2008 contre 125,6 en 2019).</p> <p>33% de la population aiglonne sont âgées de plus de 60 ans en 2019.</p> <p>Une population très modeste (revenus des ménages de L'Aigle est de 18 060€, inférieure à celle des ménages du Pays de L'Aigle (20190 €) et à celle de l'Orne (20 140 €))</p> <p>Répartition spatiale/territoriale inégale de la population sur des communes différentes</p>

Accusé de réception par la préfecture
061-200668468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023



		catégories socioprofessionnelles. Le centre-ville répertorie une part importante de ménages d'une seule personne.
	<i>Habitat</i>	
	Un parc de logements important qui souligne la polarité Aiglonne (4 872 logements en 2019) Marché immobilier : Un marché immobilier plutôt détendu Mise en place d'une OPAH et d'une OPAH-RU Parc locatif social en renouvellement	Un habitat dégradé et à renouveler (12,2% de logements vacants à L'Aigle) Un parc ancien : 22,2 % des résidences principales ont été construites avant 1945 ; 37,2% entre 1945 et 1970. Un vieillissement de la population qui requiert une adaptation des logements liée à l'âge. Développement en extension urbaine
	<i>Développement commercial et artisanal</i>	
	Un maillage important de petits commerces en centre-ville (168 établissements commerciaux contre 253 sur L'Aigle) A l'échelle de la CdC des Pays de L'Aigle, 666 entreprises artisanales sont recensées soit 1044 salariés au 31/12/2021. A l'échelle du Département, il s'agit du troisième EPCI ayant le plus d'entreprises artisanales.	Présence de locaux commerciaux vacants qui dégrade l'image du centre-ville (24 cellules commerciales vacantes sur L'Aigle en juin 2020 soit 9%) Commerçants vieillissants ce qui pose enjeu de transmission. Effet de concurrence, tensions observées entre le commerce de centre-ville et le commerce de périphérie.
	<i>Economie</i>	
Développement commercial et artisanal, économie, emploi	Dynamisme économique : 340 établissements soit 4088 salariés. Savoir-faire industriel Trois grosses filières : la métallurgie/mécanique, la filière du vivant et l'industrie chimique et plastique.	Difficultés de nombreux salariés à se loger à L'Aigle (enjeu de l'habitat adéquat)
	<i>Emploi</i>	
	Marché de l'emploi dynamique Taux de chômage sur L'Aigle : 6,8% Taux d'activité : 69,9% Taux d'emploi : 53,7% dont 34% chez les 15/24ans et 40,5% chez les 55/64 ans. (Données INSEE 2022)	Difficultés de recrutement de certaines entreprises (industrie) Absence ou faiblesse d'offre de formation, notamment dans les filières en tension
	<i>Cadre de vie et tourisme</i>	
Cadre de vie, tourisme, environnement et mobilités	Offre culturelle et touristique dynamique Des équipements publics importants : Equipements culturels : complexe culturel en cours, cinéma L'Aiglon, médiathèque, site des Tanneurs, musée Juin 44	Des espaces publics globalement routiers ou très fonctionnels qui n'invitent pas à la convivialité et à son partage ; potentiellement impactent les flux commerciaux Équipements vieillissants et énergivores

061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

	<p>Equipements sportifs (centre aquatique- étude en cours, gymnase- étude en cours)</p> <p>Gare de L'Aigle : ligne Paris-Granville</p>	
<i>Environnement</i>		
	<p>Nature en ville : parc municipal, poumon vert de L'Aigle, suivi de l'espace des platanes Tricentenaires, jardins ouvriers</p> <p>Nouvel espace vert en devenir le long de la Risle (Place Verdun) avec la volonté de limiter des îlots de chaleur.</p> <p>Restauration de la continuité écologique de la Risle – travaux sur les berges (Syndicat Mixte de la Risle)</p>	<p>Contraintes liées aux risques d'inondation en vallée de la Risle</p> <p>Certains bras de la Risle en hyper-centre peu mis en valeur</p>
<i>Mobilités</i>		
	<p>Développement des mobilités douces : voie verte en cours</p> <p>Prise de compétence AOM par la CDC – à développer en articulation avec le projet de territoire</p>	<p>Rues du centre-ville peu adaptées aux circulations piétonnes</p> <p>Des flux conséquents liés à la concentration des emplois sur le pôle Aiglon</p> <p>Nombre de stationnement très présent (1650 places)</p> <p>Problématiques de mobilité spécifiques des différentes catégories de la population à approfondir : freins constatés à l'emploi, à l'autonomie pour les jeunes, des personnes âgées, des familles sans voiture précaires, etc ;</p>
	<i>Santé</i>	
	<p>Équipements médicaux et paramédicaux (un pôle santé, EHPAD, hôpital en rénovation) :</p>	<p>Manque et un vieillissement des professionnels de santé : 1 médecin pour 1000 habitants contre 1 médecin pour 1 738 habitants pour l'Orne</p>
	<i>Éducation, jeunesse</i>	
<p>Santé et éducation, jeunesse, famille, culture, sportifs</p>	<p>Reconstruction de l'école de la Ribambelle</p> <p>Schéma directeur scolaire en cours</p> <p>CTG avec la CAF</p> <p>Vie sportive, culturelle et associative riche</p> <p>L'Aigle labellisée Terre de Jeux 2024 depuis le 12 novembre 2019</p>	<p>Contexte de baisse des effectifs dans les écoles à anticiper</p> <p>Un déficit des capacités d'accueil dans la Maison de la petite enfance.</p> <p>Education :</p> <p>42,5% des personnes âgées de 15-64 ans n'ont aucun diplôme et/ou certificats d'études primaires (INSEE 2019)</p>

Pour plus d'éléments, le diagnostic de territoire complet de la ville de L'Aigle se trouve en **annexe n°2**.

L'Aigle est constitué historiquement d'un hyper-centre et de 4 quartiers situés en périphérie (Blaizot, La Madeleine, Les Vaux et l'Horloge). Marqué par une topographie importante, le centre historique s'est formé au pied de la colline irriguée

Accusé de réception en préfecture
06/200968469-20230108-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

par les bras de la Risle. Urbanisés par la suite, les quartiers périphériques se sont développés sur les autres coteaux. Au-delà de l'histoire des lieux, de la densité du bâti et de son ancienneté, le centre-ville recense une densité de population moins élevée que certains quartiers tels que celui de la Madeleine ou de l'Horloge. Par ailleurs, le centre-ville répertorie une part importante de ménages d'une seule personne. Face à ce constat, il est important de mener une réflexion sur les conditions de vie des habitants en lien avec les facteurs d'attractivité du centre-ville.

De cette façon, les principaux enjeux de territoire s'orientent autour du renforcement de l'attractivité du centre-ville et du positionnement de L'Aigle, en tant que centralité à conforter, ambition en lien avec le projet de territoire. De plus, en lien avec le CRTE et son plan d'action, les collectivités ont souhaité intégrer un axe transversal autour de la transition écologique. Les principaux enjeux sont définis de manière suivante :

- Rechercher une meilleure adéquation entre l'offre et la demande dans le centre-ville ;
- Lutter contre la vacance, la dégradation du bâti ;
- Préserver l'identité patrimoniale ;
- Réaménager les espaces urbains en favorisant la mobilité douce en centre-ville ;
- Équilibrer le commerce de centre-ville par rapport au développement des enseignes de la grande distribution ;
- Renforcer l'accueil des salariés sur le territoire ;
- Répondre aux difficultés des jeunes en milieu rural ;
- Développer les mutualisations des équipements scolaires ;

2.4. – Axes et orientations stratégiques, objectifs opérationnels

À travers la présente convention, les enjeux de centralité se regroupent sous les 6 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive ;
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville ;
- Axe 5 : Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée ;
- Axe 6 : S'engager dans une dynamique collective de transitions sur le territoire aiglon.

L'axe 6 a été intégré au présent projet de territoire, en complément à l'ORT déjà signée. Il s'agit par là d'impulser et d'accompagner une dynamique partenariale et participative, dans un contexte où la prise de conscience des transitions multiples est forte. L'adaptation au changement climatique nécessite une mobilisation de toutes les forces vives du territoire. Pour chacun de ces axes, 28 objectifs opérationnels sont présentés et doivent s'inscrire dans les 3 grandes orientations stratégiques suivantes :

I. Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ;

II. Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville ;

III. Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.

Ces 28 objectifs opérationnels seront traduits par un enchaînement d'actions (Article 2.5). Le tableau de synthèse des axes stratégiques, des objectifs, des actions selon les 3 orientations se retrouve en **annexe n°3**.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

2.5 – Plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation, incluant tant des actions d'investissement que des actions de fonctionnement, d'animation, de communication ou de concertation, des études ou des actions de réflexion.

Ces dernières feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au moins une fois par an au sein du copil et avenantés à la présente convention.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action en **annexe n°4** ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

La présente convention-cadre Petites Villes de Demain compte 28 fiches actions dont 15 fiches actions engagées et 13 fiches projet à approfondir. Les fiches actions ont été travaillées afin de prendre en compte de nombreux domaines thématiques (habitat, commerce, cadre de vie, patrimoine, culture, concertation, écologie ...) et pour répondre aux besoins et aux enjeux constatés dans le diagnostic.

Pour faciliter le suivi des fiches actions et des fiches projets, elles sont regroupées sous les 6 axes stratégiques intégrés au tableau de synthèse des actions en **annexe n°3**.

2. 6. Périmètre géographique de l'ORT

Le périmètre de la stratégie territoriale comprend tout ou une partie de l'intercommunalité signataire de la convention d'ORT : il s'agit de l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation du cœur d'agglomération.

Le périmètre opérationnel de l'ORT contient nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'intercommunalité qui accueille obligatoirement une ou plusieurs actions retenues dans l'ORT.

Le périmètre de l'ORT initiale signée le 20 décembre 2019 concernait le centre-ville de l'Aigle ainsi qu'une ancienne friche industrielle située à la Mousse.

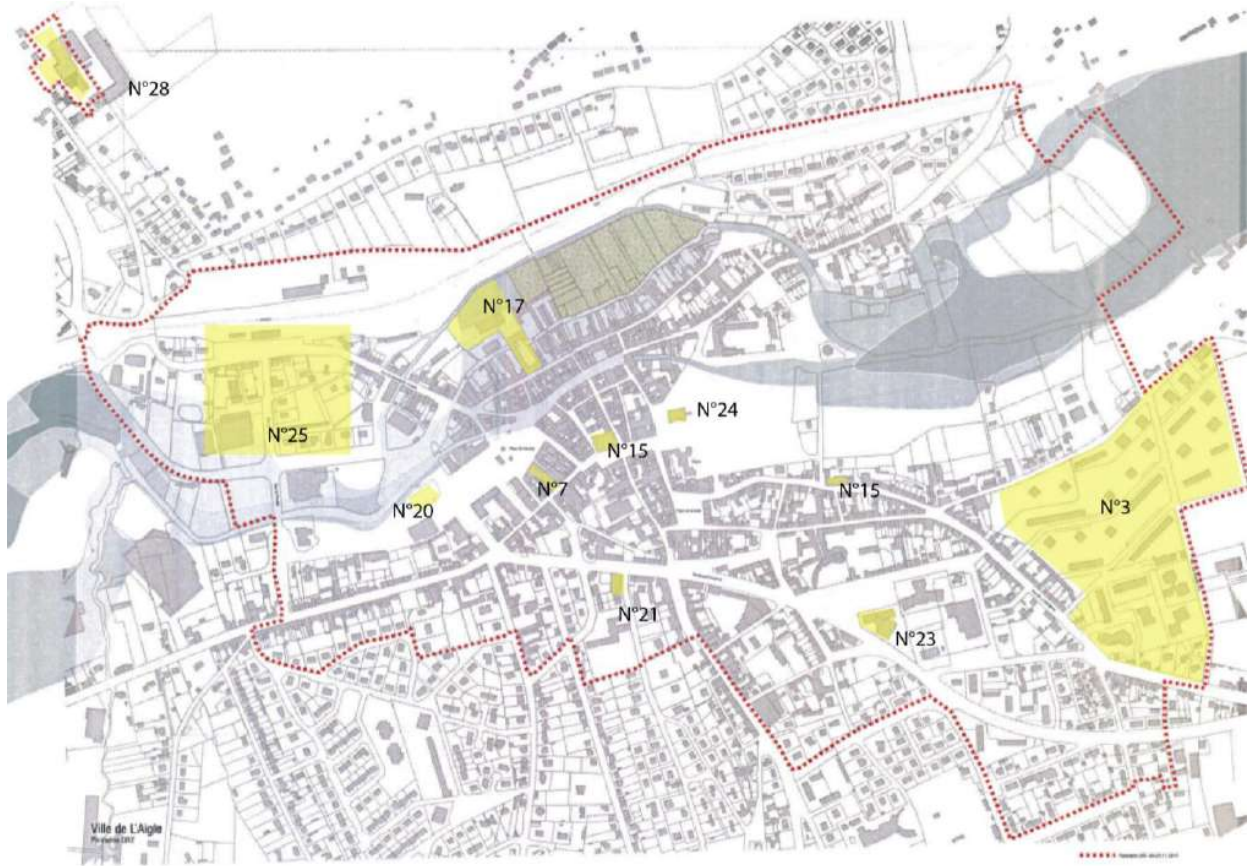
Afin de conforter le rôle de l'Aigle comme ville-centre lauréate PVD, il a été décidé de conserver le périmètre défini en 2019.

Les secteurs d'intervention opérationnels de l'ORT

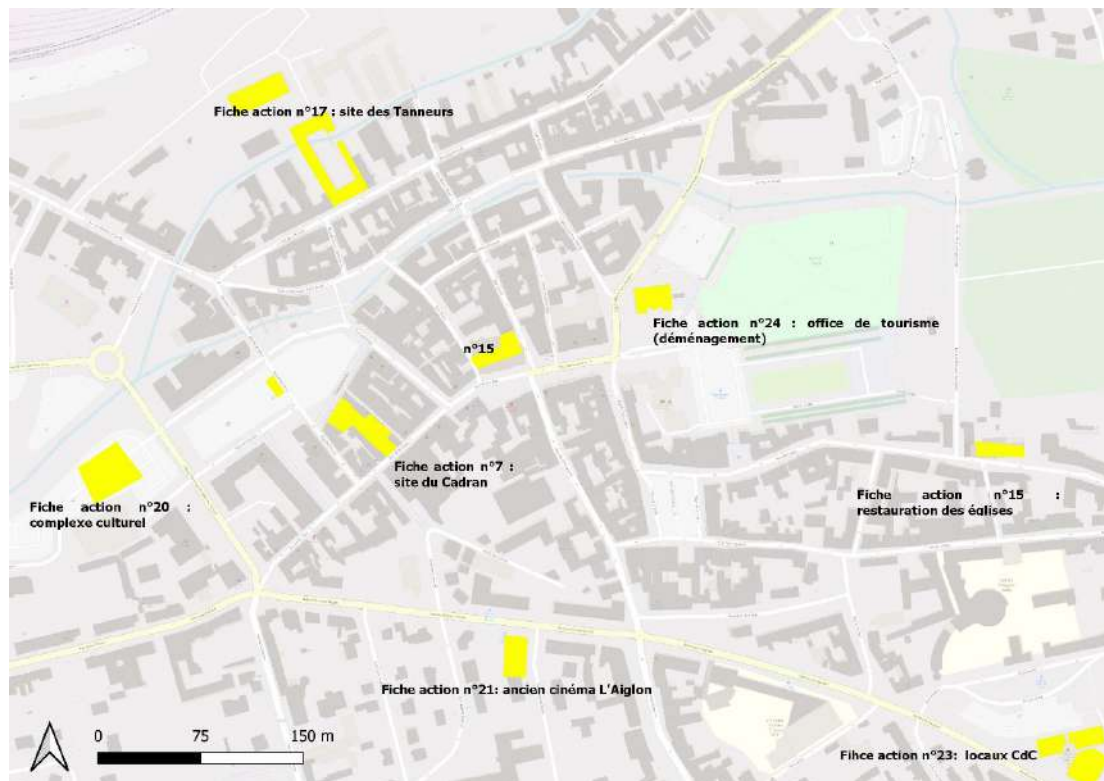
Le périmètre ORT pour la ville de L'Aigle est défini de la manière suivante :

- En s'appuyant sur le centre ancien ou les constructions à l'alignement sur la voie publique sont majoritaires et les zones mixtes entre centre ancien et développement récent ;
- Au regard du nombre de logements vacants, des cellules commerciales vacantes, les linéaires commerciaux du centre-ville à protéger,
- Plus précisément, à travers l'objectif de la mise en valeur du patrimoine ancien privé comme public, notamment dans le cadre de la rénovation de l'habitat via l'OPAH-RU dans le centre-ville de L'Aigle, l'idée est de hiérarchiser l'ancienneté du bâti. À travers la cartographie ci-dessous, il est possible d'observer les secteurs les plus anciens et de les inscrire dans le périmètre ORT. Au regard de chaque secteur d'intervention opérationnel qui correspond à une fiche action ou à une fiche projet (à retrouver en annexe n°4). Le périmètre intègre ainsi d'ouest en est le quartier de la gare, le centre-ville et le quartier de la Madeleine ainsi qu'une zone N, au Nord-Est du périmètre ORT, sur laquelle le tracé de la voie verte passe.

Représentation cartographique des secteurs d'intervention opérationnels à l'échelle du périmètre ORT (annexe n°6)



Représentation cartographique des secteurs d'intervention opérationnels à l'échelle de l'hyper-centre (annexe n°6)



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Représentation cartographique de bâti de L'Aigle selon son ancienneté



Article 3 - Engagements des partenaires

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts et optimiser leurs moyens pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

3.1. Engagements des collectivités bénéficiaires :

En signant cette convention, la commune de L'Aigle et la CdC des Pays de L'Aigle :

- assument le rôle de centralité de la commune/des communes labellisés PVD/ORT au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique ;
- s'engagent à mobiliser et à optimiser leurs moyens, tant humains, techniques que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation ;
- à ce titre, s'engagent en particulier, à désigner voire à recruter sur la durée du programme dans leurs services un ou une cheffe de projet PVD, responsable de l'élaboration du projet de territoire, de l'animation du programme et de son évaluation (*possibilité de solliciter le cofinancement de ce poste*) ;
- participent au réseau et au partage d'expérience au niveau départemental, en particulier au sein du club départemental des chefs de projets « PVD » ;
- s'engagent à animer conjointement le programme en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec l'État et les partenaires (entreprises, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire,
- s'engagent à associer les habitants et les acteurs socio-économiques au déploiement du programme dans le but de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer à la décision ;
- communiquent autour du projet de territoire et de ses actions en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ;
- s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage ;
- associent l'État et les partenaires à l'élaboration et au suivi des projets inscrits dans le programme.

Document de référence pré-construction cadre ;
061-20068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

- participent aux évaluations de l'impact du programme mené à l'échelle départementale par l'État, et partagent les évaluations des projets inscrits dans la convention-cadre ;
- articulent le projet de territoire avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et toute autre contractualisation.

3.2. Engagements de l'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à :

- accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets ;
- animer et outiller à ce titre les chefs de projets PVD ;
- proposer des temps de sensibilisation et de formation plus spécifiques, au regard des besoins des chefs de projets et des élus ;
- apporter une expertise technique et juridique et mobiliser de manière coordonnée ses dispositifs de financement au service des projets du programme ;
- s'agissant des crédits DETR/DSIL gérés par la préfecture de l'Orne, instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention ;
- assurer une ingénierie de projet afin d'optimiser les procédures et les financements ;
- soutenir l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme ;
- mobiliser les établissements publics et opérateurs tels que l'ANCT, la Banque des territoires, ANAH, le CEREMA ou l'ADEME pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

3.3. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référents pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, dans le cadre de sa politique de contractualisation territoriale 2023-2027 avec la Région et les territoires (EPCI/PETR), s'engage à étudier de manière prioritaire un appui financier aux actions et projets du programme qui seraient compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention. Ainsi, l'inscription d'une opération au titre de la présente convention ne constitue en aucun cas un engagement du Département à la soutenir financièrement.

D'autre part, dans le cadre de la délégation des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires, le Département s'est engagé à être l'interlocuteur des villes PVD sollicitant une aide pour la réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques nécessaires à la mise en œuvre de leur projet global de territoire.

Article 4 – Gouvernance, pilotage, animation et partenariat

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est en relation étroite avec la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

La commune, représentée par son maire, et l'intercommunalité, représentée par son Président, déterminent le projet de territoire. L'État, représenté par le préfet de l'Orne, s'engagent à accompagner ce projet.

À cette fin, il est créé un comité de pilotage co-présidé par le préfet de l'Orne ou son représentant, le maire de la commune de L'Aigle et le président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle, dont l'objectif est de valider les orientations et de suivre l'avancement du projet, et notamment de :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Échanger sur l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et de priorités.

Accusé de réception en préfecture
 Orientation 16-2023-02 (industrie,
 Date de télétransmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023

- adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné prépare et anime le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ; accompagne les porteurs de projet et maîtres d'ouvrage
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Il se réunit autant que de besoin, deux fois par an à minima, et ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Pour préparer les comités de pilotage, il est également créé un comité technique, animé par le chef de projet PVD, se réunissant en amont des copil.

Les deux instances sont préparées par le chef de projet PVD des collectivités en partenariat étroit avec le référent PVD de l'État.

La liste des membres du comité de pilotage et du comité technique est établie en **annexe n°7**.

Les deux instances de pilotages pourront intégrer tout autre partenaire, sur proposition commune des parties signataires de la présente convention, pour le bon déroulement du programme.

Une instance interne est établie entre les services des deux collectivités entre l'élu référent/DGS/Responsable hiérarchique/Chef de projet PVD.

Article 5 - Suivi et évaluation du programme

Le suivi et l'évaluation des engagements prévus dans la présente convention sont de la responsabilité des collectivités signataires, et assurés par le chef de projet PVD.

Un bilan annuel et un bilan final du programme seront réalisés sous l'égide du chef de projet et présentés en comités de pilotage. Ils seront adressés aux différents partenaires. Ils comporteront des indicateurs de suivi et d'impact quantitatifs et qualitatifs, prenant en compte l'expression des habitants et des acteurs des projets, et les moyens humains, techniques et financier mobilisés par chaque partenaire, et le suivi des engagements de chacun.

Ces indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec les objectifs recherchés lors de la mise en œuvre des actions, tels qu'inscrits dans les fiches action.

À cette fin, un tableau de bord de suivi du programme est établi (**en annexe n°5**) régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Sur le plan financier, chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la préfecture qui le partagera avec la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT. Elle prend forme d'une maquette financière.

Les financements inscrits dans les fiches actions/projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La maquette financière récapitule les besoins des collectivités bénéficiaires du programme et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- des crédits sollicités auprès des différents financeurs ;
- des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière sera transmise à la préfecture de l'État en annexe n°8 pour l'année en cours.

Approuvé et réception en préfecture
061-20068468-20230209-2023-02-49-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Elle est mise à jour au moins une fois par an, présentée et validée au comité de pilotage. À cette fin, la maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en **annexe n°4** et sont regroupés dans un tableau de bord joint à la convention en **annexe n°5**.

Article 6 – Communication

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée de la convention afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (dont modèle est mis à disposition par l'ANCT en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD/ORT et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque partie.

Article 7– Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention, jusqu'à la fin du mandat municipal en 2026.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

D'un commun accord entre les parties signataires du programme ou sur demande d'une seule partie exprimée par écrit à l'autre partie, et après présentation des raisons qui la justifient, il peut être mis fin à la présente convention à tout moment.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle fait également l'objet d'une mise en ligne sur les sites Internet des parties signataires et par l'ANCT.

Article 8 – Evolution et mise à jour de la convention

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE Date de télétransmission : 16/02/2023 Date de réception préfecture : 16/02/2023

Signé à L'Aigle le _____, par :

Sébastien JALLET,
Préfet de l'Orne

Philippe VAN-HOORNE,
Maire de L'Aigle

Jean SELLIER,
Président de la Communauté de
Communes des Pays de L'Aigle

Christophe DE BALORRE,
Président du Conseil Départemental
de l'Orne

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Sommaire des annexes

Annexe n°1 : Bilan des actions de la convention ORT initiale

Annexe n°2 : Diagnostic de territoire de L'Aigle

Annexe n°3 : Plan d'action (tableau global des orientations stratégiques, opérationnelles, actions)

Annexe n°4 : Fiches action et fiches projet

Annexe n°5 : Tableau de bord à compléter à l'échelle départementale (en cours d'élaboration)

Annexe n°6 : Représentation cartographique du périmètre des secteurs d'intervention des ORT avec projets (à l'échelle cadastrale)

Annexe n°7 : Liste des membres de la gouvernance partagée

Annexe n°8 : Maquette financière annuelle 2023

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Annexe n°1 : Bilan des actions de la convention ORT initiale signée le 20 décembre 2019

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

<i>Description succincte</i>	<i>Porteur</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Zone concernée</i>	<i>Bilan des actions ORT</i>
<u>Opération n°1</u> : Etude préalable à la mise en œuvre d’OPAH et OPAH-RU. Cette étude est portée par le PETR et menée sur l’ensemble du périmètre du SCoT (hors zone Cœur de ville d’Argentan).	PETR du Pays d’Argentan d’Auge et d’Ouche	Juillet 2019 - Juin 2020	ORT + territoire du PETR/SCoT	Terminée
<u>Opération n°2</u> : Mise en œuvre d’une OPAH-RU sur le cœur de ville de l’Aigle	CDC des Pays de l’Aigle	Juin 2021 à juin 2026	ORT	En cours
<u>Opération n°3</u> : Réalisation d’opérations immobilières groupées, reconfigurations d’îlots pour l’habitat ou mixte habitat/artisanat-commerce, résorption de friches (anciennes usines notamment), démolitions de bâtiments.	Ville de l’Aigle / CDC des Pays de l’Aigle / EPFN	2020-2025	ORT	Non engagée
<u>Opération n°4</u> : Requalification du quartier de la Madeleine : programme ANRU II.	CDC des Pays de l’Aigle / Bailleurs sociaux	2020 - 2026	ORT	Démolition des Sapinettes (février 2022) Etudes sur l’école de la Ribambelle/PAS (juillet 2022)

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

<i>Description succincte</i>	<i>Porteur</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Zone concernée</i>	<i>Bilan de l’action ORT</i>
<u>Opération n°5</u> : Opération Collective de Modernisation de l’artisanat, du commerce et des services (OCM). Elle accompagne les entreprises dans leurs projets d’investissements sur l’ensemble du territoire du SCoT.	PETR du Pays d’Argentan d’Auge et d’Ouche	Juin 2017 et jusqu’à épuisement des crédits	ORT + territoire du PETR/SCoT	28 dossiers sur L’Aigle (122 000 € de subventions)

Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions

<i>Description succincte</i>	<i>Porteur</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Zone concernée</i>	<i>Bilan de l’action ORT</i>
<u>Opération n° 6</u> : Réalisation de travaux d’accessibilité voirie et bâtiments publics (prioritairement ceux définis dans l’Ad’AP).	CDC des Pays de l’Aigle / Ville de l’Aigle	2020 - 2025	ORT + territoire de la CDC	En cours
<u>Opération n°7</u> : Développement de la mobilité douce : - Aménagement de la Véloroute-voie verte de la Risle – passage en centre-ville de l’Aigle. - Mise à jour du schéma vélo et développement des services et équipements	CDC des Pays de l’Aigle (études, investissements et équipements) PETR du Pays d’Argentan d’Auge et d’Ouche (conseils et animation)	2020 – 2025 (Acquisitions de terrains en cours)	ORT + liaison St Sulpice-Rai	En cours

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

vélos (complément de réflexion dans le cadre de l'AAP « vélo et territoires » - P2AO lauréat)				
-----------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

<i>Description succincte</i>	<i>Porteur</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Zone concernée</i>	<i>Bilan de l'action ORT</i>
<u>Opération n°8</u> : Requalification de la galerie commerciale du Cadran.	Ville de l'Aigle	2020 – 2025	ORT	Acquisition en cours de la dernière cellule commerciale - Travail avec le Foncière de Normandie -2023
<u>Opération n°9</u> : Requalification des boulevards (Vaugeois, rue Rouyer et Pasteur) et des axes structurants longeant la Plaine de la Risle, aménagement des abords du complexe culturel-cinématographique.	CDC des Pays de l'Aigle	2020 – 2026 (accord cadre de maîtrise d'œuvre signé)	ORT	Requalification de l'avenue de Lattre de Tassigny (septembre 2022)
<u>Opération n°10</u> : Préservation et valorisation du patrimoine historique : Travaux de restauration des églises (St Martin, St Jean, St Barthélémy) et valorisation du patrimoine historique (Château de l'Aigle ...)	Ville de l'Aigle	2020 - 2025	ORT	Travaux en cours (Fin mars 2022)

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

<i>Description succincte</i>	<i>Porteur</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Zone concernée</i>	<i>Bilan de l'action ORT</i>
<u>Opération n°11</u> : Construction du complexe culturel/cinéma Place de Verdun et de nouveaux espaces de stationnement.	CDC des Pays de l'Aigle	2022 – 2023 (Mandataire : SHEMA. Groupement de maîtrise d'œuvre désigné)	ORT	Travaux en cours (septembre 2022)

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Annexe n°2 : Diagnostic du territoire de L'Aigle

I. Structure du territoire



Cartographie de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

La CdC regroupe 32 communes pour une superficie de plus de 50 000 hectares et accueille 25 585 habitants en 2019. Le territoire intercommunal se présente d'une certaine manière. L'Aigle constitue la ville pôle. La Ferté-en-Ouche (commune nouvelle) et Moulins-la-Marche représentent les pôles secondaires. La morphologie de la CdC est marquée par une alternance entre modèles urbain, périurbain et rural, qui la distingue d'autres territoires. Ainsi, il y a une réflexion à mener en termes de politique d'aménagement et de prospective territoriale.

II. Portrait démographique et habitat

a. Dynamiques sociodémographiques

Un déclin démographique à modérer

L'Aigle figure comme la 4^{ème} ville du Département de l'Orne. Elle recense 8 144 habitants 2022. La Ville a connu un pic avec près de 10 000 habitants dans les années 1980, puis une baisse générale depuis 1990. Le solde naturel est devenu négatif sur la période 2008-2013 (-0,2%) puis s'intensifie négativement sur la période 2013-2019 (-0,5%). Néanmoins, le solde naturel est compensé avec un solde migratoire positif (0,5% entre 2013-2019) ce qui permet une stabilisation de la population.

Une population vieillissante :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

L'objectif de la commune est d'enrayer le phénomène de déprise démographique. Sur L'Aigle, l'indice de vieillissement se poursuit en passant de 120,6 en 2008 à 114,3 en 2013 contre 125,6 en 2019 (108,8 en 2019 pour le territoire de la CdC). Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est de 2 199 soit 27,6% de la population aiglonne.

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

L'Orne compte 25,8 % de sa population à avoir plus de 65 ans en 2019, et un âge moyen de 45,4 ans, ce qui en fait le département normand le plus « vieux ».

Sur L'Aigle, la part des femmes de 65 ans et plus est de 32,1% contre seulement 22,3% d'hommes.

Selon les CSP, les retraités représentent 37,6% des ménages. Les ouvriers figurent en deuxième position avec 20% des ménages.

Toutefois, le contexte de la crise sanitaire 2020 pourrait inverser la tendance de ces indicateurs. En effet, il a été constaté une installation de nombreuses familles sur les départements ruraux.

Les jeunes de moins de 14 ans représentent 15,8% de la population aiglonne.

Ménages & familles

4 142 ménages vivent sur la ville de L'Aigle en 2019 (soit une diminution de 301 personnes par rapport à 2008). Parmi ces ménages, on retrouve 2 182 ménages composés d'une seule personne soit 52,7%. Il s'avère que les femmes seules représentent 1 265 ménages d'une seule personne contre 917 hommes seuls sur L'Aigle.

1910 familles dont 544 familles avec enfants sont présentes sur la commune (soit 13,1 %).

La taille des ménages continue de diminuer puisqu'elle est de 1,84 personne en moyenne en 2019 sur L'Aigle (1,93 en 2008), contre 2,11 personnes en moyenne à l'échelle de la CdC.

Les ménages dont la famille principale est une famille monoparentale sont majoritairement présents sur L'Aigle (484 ménages) face aux autres communes de la CdC. Entre 2008 et 2018, face à l'ensemble des ménages, le nombre de ménages avec famille(s) a diminué à un taux équivalent de 2% :

- Baisse de 2 % de couples sans enfant (23,3% en 2008 à 21,3% en 2019)
- Baisse de 3,6 % de couples avec enfants (16,7 en 2008 à 13,1% en 2019)
- Augmentation de 3,5 % de familles monoparentales (8,2% en 2008 à 11,7% en 2019)

Une certaine fragilité des ménages

La médiane de revenus disponibles pour les ménages de L'Aigle est de 18 060€, inférieure à celle des ménages du Pays de L'Aigle (20 190 €) et à celle de l'Orne (20 140 €). L'Aigle et les pôles secondaires font partie des communes ayant une médiane de revenus les plus faibles du territoire.

Par ailleurs, le revenu médian est relativement faible avec une tendance à la hausse des inégalités ; le taux de chômage élevé peut s'expliquer en partie par une inadéquation entre le besoin des entreprises et la qualification des demandeurs d'emploi.

Le taux de pauvreté atteint 26 % sur la Ville de L'Aigle contre seulement 16,8 % à l'échelle de la CdC.

La population, tous âges confondus, est concernée, mais plus particulièrement la plus jeune avec un taux élevé de pauvreté de 41% chez les moins de 30 ans. La plupart des personnes en difficulté sont locataires (40 ménages fiscaux locataires contre 9 ménages fiscaux propriétaires). Le nombre de personnes pauvres augmente chaque année, frappant à la porte des associations caritatives.

Les familles à bas revenus sont majoritairement présentes sur la Ville de L'Aigle (19,18 %) ce qui les rend vulnérables économiquement.

Le rapport inter décile (qui indique les niveaux d'inégalités entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) en 2019, s'établit à 3,3 contre 2,9 à l'échelle de la CdC. Son premier décile est à 9 290 €.

Accusé de réception en préfecture
de L'Aigle n°2023-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Le quartier « centre-ville » :

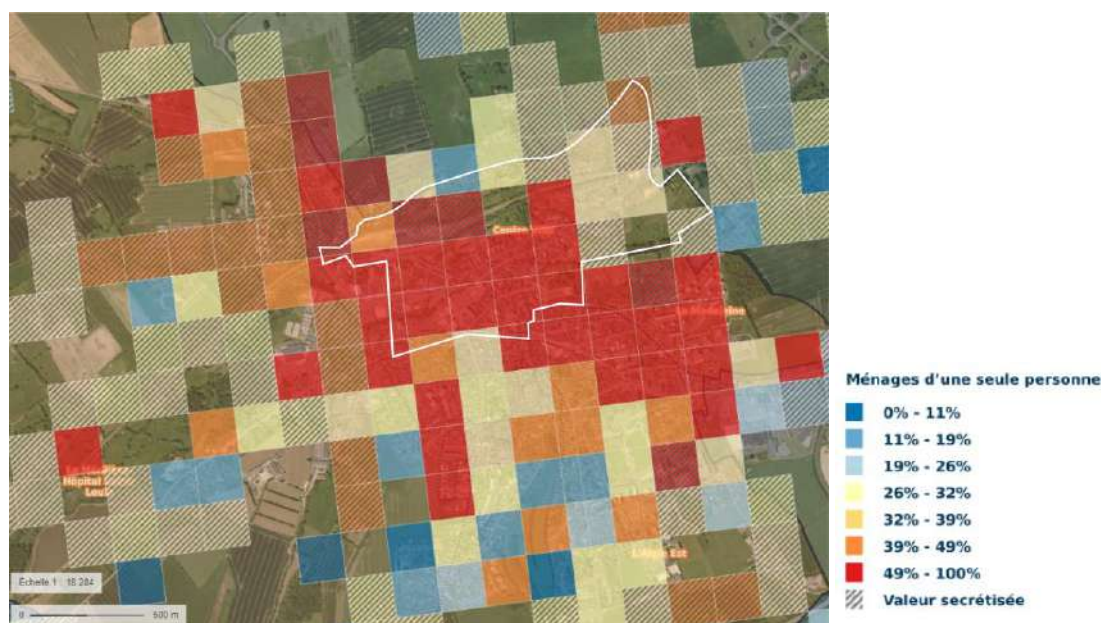
Moins dense que le quartier de la Madeleine, le centre-ville rencontre, néanmoins, plusieurs spécificités. Malgré l'ancienneté des données carroyées via les données INSEE 2017, la répartition des ménages d'une seule personne est importante au sein de l'iris du centre-ville.

Les données plus récentes sur la composition des ménages (INSEE 2022) indiquent qu'une part importante des personnes seules vivant à L'Aigle soit des femmes (1265 femmes contre 917 hommes).

Les données sur les personnes vivant seules selon leur âge) indiquent une part important de personnes âgées de plus de 80 ans (59,1%) INSEE 2022.

D'après l'ensemble de ces donnée, il peut être estimé qu'une part importante de femmes âgées vivent seules et plus spécifiquement en centre-ville.

Représentation cartographique de la part des ménages d'une seule personne selon les données carroyées sur L'Aigle



Source: données carroyées/données INSEE 2017

Représentation cartographique des familles monoparentales selon les données carroyées sur L'Aigle



Source: données carroyées/données INSEE 2017

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

La part des familles monoparentales ne se concentrent pas en centre-ville, il est possible de les retrouver dans le quartier des Vaux et/ou dans le quartier de la Madeleine.

Le quartier prioritaire de la Madeleine

Le territoire du Pays de L'Aigle dispose d'un Quartier Prioritaire de la Ville à L'Aigle, le quartier de la Madeleine qui a conduit à la signature d'un contrat de ville sur 2015/2022). Le contrat QPV est prolongé jusqu'au 31/12/2023. Le quartier montre des indicateurs socio-économiques particulièrement dégradés. Les publics semblent cumuler un ensemble de difficultés. D'après l'Insee, au recensement de la population de 2013, le nombre d'habitants du quartier de La Madeleine était de 1233. En 2021, il est de 1 118 habitants, soit 13,9 % de la population communale. En 8 ans le quartier a perdu 115 habitants. Cela peut s'expliquer en partie par la fermeture de la résidence des Sapinettes en 2019 qui était implantée au sein du quartier prioritaire. Cette fermeture a entraîné le déménagement des locataires dont 21 sur 25 ont été relogés en centre-ville, dans la résidence des Archers.

Le taux de pauvreté est passé de 51,3 % en 2012 à 61,3 % en 2019. À ce propos, en 2021, l'Observatoire des inégalités recense le quartier de La Madeleine parmi les vingt quartiers Politiques de la ville les plus en difficulté de France.

Le quartier de La Madeleine est exclusivement constitué de logements locatifs sociaux (100 % de LLS).

L'enquête d'occupation du parc social, réalisée par les bailleurs en 2016, révélait que le revenu annuel moyen du ménage était de 8 912 euros et le revenu mensuel moyen du ménage de 825 euros. Cela correspond à un revenu mensuel moyen de 419 euros par personne.

Le nombre de demandeurs d'emploi au 1^{er} trimestre 2021 était de 185, soit une évolution de 5,1 % en un an. De plus, 12,4 % ont moins de 26 ans.

Parmi la population du quartier prioritaire, ce sont 346 foyers qui perçoivent au moins une prestation (soit 636 personnes dont 34,9 % d'enfants).

Ce sont les personnes isolées sans enfant qui bénéficient en premier lieu de prestations, suivies des familles monoparentales qui représentent 13,9 % des familles monoparentales de la ville de L'Aigle.

Les aides au logement sont les plus importantes, suivies du RSA socle et de la prime d'activité.

Des difficultés d'insertion professionnelle sont plus marquées pour les femmes. En 2022, le taux d'emploi des femmes reste faible (31,113 % contre 41,8 pour les hommes) sur le quartier.

b. Habiter le territoire

Habitat

La Ville de L'Aigle compte 4 137 résidences principales en 2019, soit 34 % du parc de la CdC (11 891 résidences principales) ce qui lui confère un rôle de centralité. 12,2 % des logements sont vacants en 2019 (soit 596 logements selon les données INSEE).

Mobilités résidentielles

L'Aigle, ville-centre de la CdC accueille en effet « seulement » 43 % de ménages installés depuis plus de 10 ans, attestant d'un certain renouvellement de la population. Cela est à mettre en lien avec les caractéristiques du parc de logements de la commune : le parc locatif conséquent permet l'accueil d'une population mobile. Les ménages emménagés récemment (moins de 2 ans) représentent ainsi 16,6 % de la population en 2019.

L'Aigle se caractérise par une part majoritaire des ménages d'une seule personne. Ce constat est à mettre en relation avec le vieillissement de la population.

Parc immobilier

Sur L'Aigle, près de 22,2 % des résidences principales ont été construites avant 1945 ; 37,2 % entre 1945 et 1970 et 40,8 % entre 1970 et 2015. L'ancienneté des constructions de ces résidences conduit à envisager des enjeux en termes d'entretien, de salubrité et de performances énergétiques et environnementales du parc.

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE Date de télétransmission : 16/02/2023 Date de réception préfecture : 16/02/2023

Les logements individuels représentent 48,1 % des résidences principales contre 51,4 % d'appartements. 23,8 % des maisons comportent 5 pièces, 24,5 % ont 4 pièces. Souvent, la diminution de la taille des ménages ne s'accompagne pas d'une diminution de la surface des logements existants et disponibles.

Dans 97% des cas, les résidences principales ne sont pas dans un état de sur-occupation mais peuvent être dans un état de sous-occupation. La présence importante de grands logements participe au phénomène de sous-occupation en partie à cause du vieillissement de la population. Les personnes âgées ont tendance à rester vivre dans le logement qu'elles occupaient auparavant avec leurs enfants.

On retrouve une part de petits logements plus importante, ceux-ci étant souvent localisés au-dessus des commerces. On compte 20% de petits logements à l'Aigle et même 53% dans son centre-ville.

L'offre de petits logements en centre-ville est beaucoup plus importante que la demande qui est surtout constituée de personnes âgées n'ayant pas besoin d'un logement trop grand mais plutôt de services de proximité et de sociabilité. La vacance des petits logements peut s'expliquer par une mauvaise accessibilité pour les personnes âgées qui est un des enjeux clés de la politique du logement pour les polarités de L'Aigle.

Un habitat dégradé et à renouveler :

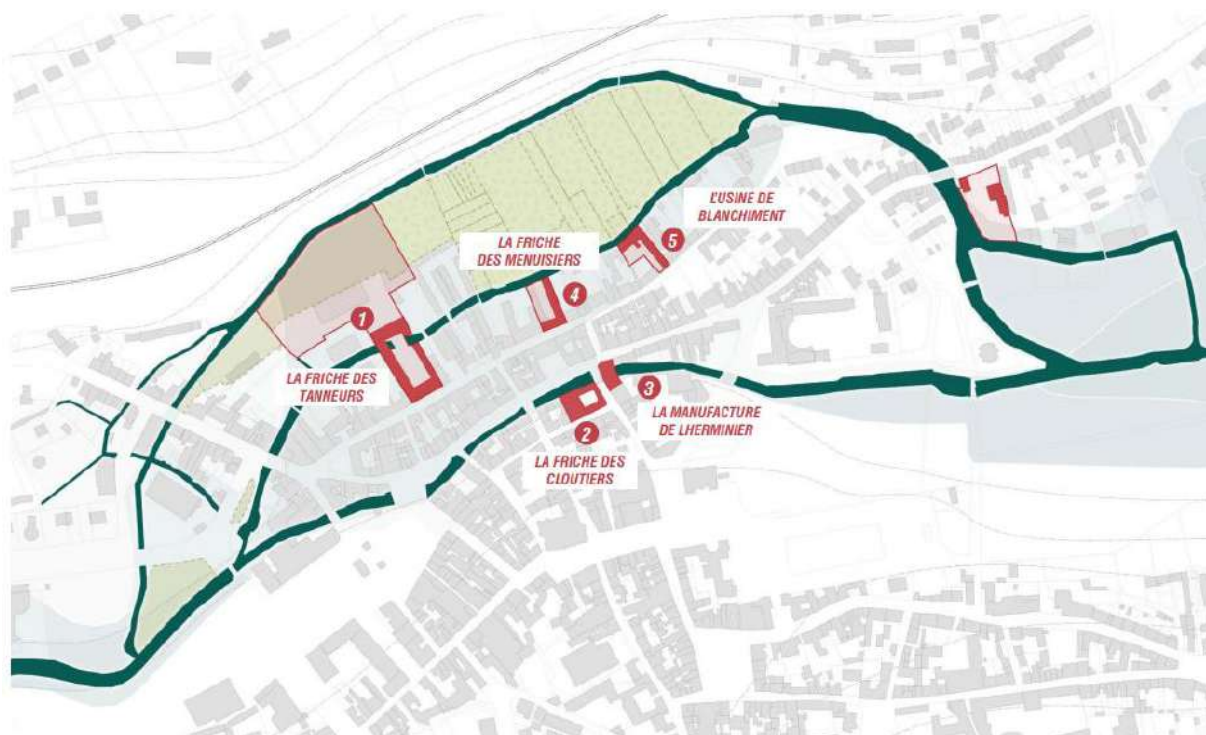
La présence de logements vacants est nécessaire à la fluidité du marché : un taux de vacance compris entre 6% et 7% est considéré comme raisonnable par l'ANAH. En deçà, le marché tendu empêche la fluidité des parcours résidentiels des ménages. Au-delà de 9%, il convient de s'interroger sur le phénomène de vacance.

D'après l'INSEE, 596 logements (privés et publics) étaient vacants en 2019 soit 12,2% à L'Aigle. Selon les données LOVAC 2020 (croisement des fichiers fonciers et des fichiers 1767BISCOM qui recense les logements vacants), 239 logements privés ont été recensés vacants. De par leur connaissance, un travail avec les agents immobiliers permet de remettre à jour cette base de données.

Néanmoins, il est important d'intégrer la part de logements sociaux vacants. Le taux de vacance pour Orne Habitat est de 18,07% ; Sagim et Logis Familial est de 11,62% en avril 2022. Il est nécessaire de prendre en compte la vacance liée au projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Madeleine et autres quartiers avec des immeubles évacués qui ont comme objectif d'être démolis.

Cette vacance des logements, particulièrement visible dans le centre-ville de L'Aigle peut s'expliquer par une dégradation du bâti mais aussi une inadéquation à la demande de logements des ménages qui préfèrent se tourner vers du logement individuel neuf.

L'étude de la Fabrique Urbaine a permis de mettre en valeur des friches industrielles atypiques à valoriser dans le centre-ville. La Ville a souhaité s'engager sur plusieurs projets, à savoir, la friche des cloutiers (2) et l'usine de blanchiment (5). De nouveaux projets ont été mis en place par les propriétaires privés. La friche des Cloutiers est en cours de réhabilitation pour accueillir de nouveaux logements. L'ancienne usine de blanchiment sera occupée par l'entreprise MTB111, nouvelle société informatique.



Extrait de l'étude de la Fabrique Urbaine

Parc privé

La ville-centre affiche un prix moyen au m² de 1 300 €. Les niveaux de prix diminuent à mesure que l'on s'éloigne du pôle aiglon.

La mise en place d'une OPAH et d'une OPAH-RU

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle se sont engagés dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ainsi qu'une opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

Selon l'enquête de SOLIHA en 2019, sur les 424 personnes ayant retourné le questionnaire, 211 estiment avoir besoin d'isoler leur logement (par les murs, les combles ou le plancher).

52 ménages répondant aux critères de l'Anah « modestes » et « très modestes » ont émis le souhait d'engager des travaux d'isolation dont la moitié des ménages habite sur la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

L'habitat indigne désigne, selon la loi « MOLLE » : « des locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ». Pour L'Aigle, un repérage de l'état du bâti dans le centre-ville a été réalisé par le bureau d'étude La Fabrique Urbaine. Ce repérage montre que près de 70 immeubles du centre ancien présentent des signes de dégradations et nécessiteraient des travaux.

Face au constat de l'inadaptation des logements au vieillissement de la population, l'OPAH est un outil qui doit permettre non seulement de traiter les situations d'inconfort et d'inadaptation identifiées mais également de mener une politique de prévention d'aménagement des logements face à la perte d'autonomie.

Expliqué précédemment, le phénomène de la vacance présente sur L'Aigle est une réelle problématique. Des actions sont à entreprendre pour faciliter la remise des logements vacants sur le marché immobilier.

L'Aigle, ville-pôle concentre un taux de 9% de résidences principales en copropriété (367). Elles sont représentées par 26 copropriétés immatriculées. Pour la ville de L'Aigle, le parc des copropriétés est majoritairement un parc ancien avec 56% de constructions datant d'avant 1949. De plus, la majorité des copropriétés immatriculées sont gérées par un syndic professionnel. 7 copropriétés sont localisées sur L'Aigle comme les plus fragiles (famille D). Il y a donc un objectif à atteindre pour améliorer le parc des copropriétés.

Premier bilan de l'OPAH et l'OPAH-RU

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Concernant l' OPAH-RU Ville de l'Aigle 12 logements ont été subventionnés par l'Anah depuis juin 2021 : 7 bailleurs ont été aidés et 5 propriétaires occupants ont bénéficié d'aides à la rénovation énergétique. C'est un bon résultat par rapport à l'objectif prévu de 15 logements à subventionner.

Quant à l'OPAH sur le territoire de la CDC de l'Aigle, 78 logements ont été subventionnés : 77 logements de propriétaires occupants (33 dossiers autonomie, 44 dossiers énergie) et 1 logement de propriétaire bailleurs. Les objectifs de 51 logements à subventionner ont été dépassés, ce qui montre le dynamisme de l'OPAH.

Le travail de communication engagé doit être renouvelé. De nouvelles actions sont à entreprendre afin de sensibiliser à la rénovation de l'habitat.

Parc locatif social

Trois bailleurs se répartissent la gestion du parc locatif social : fusion de Logis Familial & SAGIM devenus Logissia, Orne Habitat ainsi que SEMINOR. **Ce parc locatif social est en rénovation.** La Ville de L'Aigle concentre une part importante de logements sociaux 1 371 logements (33% du parc immobilier de la Ville) dont 613 en QPV et 758 hors QPV selon les données RPLS 2021(246 logements en ORT soit 18% des logements sociaux sans compter le QPV Madeleine).

Représentation cartographique des logements sociaux sur la ville de L'Aigle



Quartier Blaizot

Pour rappel, une opération de requalification du quartier Blaizot (hors programme ANRU) a été engagée depuis 2011 par la Communauté de communes, la commune de L'Aigle et l'office public départemental (Orne Habitat). Cette opération de démolition-reconstruction a permis de redéfinir l'ensemble des espaces du quartier. Outre la démolition et reconstruction de logements, le bailleur Orne Habitat a engagé la réhabilitation de la totalité de son parc de logements sur le quartier. Les collectivités ont quant à elles aménagé les espaces extérieurs et construit de nouveaux équipements sportifs. Plusieurs opérations de démolitions (64 logements déconstruits), de reconstructions (82 logements dont 8 maisons), de réhabilitations (54 logements) ont donc été engagées.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023



Quartier La Madeleine

Le quartier de la Madeleine, implanté entre les années 1960 et 1980, se situe en périphérie Est de la ville, sur la parcelle de l'ancien hôpital de la Madeleine. En grande fragilité sociale, l'implantation des bâtiments s'est faite en arrière du tissu pavillonnaire longeant la rue de la Madeleine. Ce positionnement, en second rang, déconnecte le quartier du reste de la ville.

Le quartier de la Madeleine figure comme quartier prioritaire de la ville, et projet de renouvellement urbain à travers le programme ANRU.

Des équipements sont présents au sein du quartier : l'école maternelle La Ribambelle (en limite du quartier) et le Pôle d'Animation Sociale regroupant le centre social et le centre de loisirs. Ils sont actuellement en cours de reconfiguration. Le quartier dispose d'un city-stade et d'un parcours VTT dans le bois situé à proximité. L'offre commerciale est cependant inexistante même si le quartier est proche d'un centre commercial et du centre-ville.

Les objectifs du projet urbain reposent sur l'intégration du quartier dans la ville par un désenclavement physique mais aussi social. La diversification de l'habitat doit privilégier le principe de mixité sociale. La part de logements sociaux dans le quartier doit diminuer de 2,5% (passant de 29 à 26,5%).

Le projet prévoit la construction de 39 logements.

Pour le bailleur social Orne Habitat, 16 logements vont être reconstruits dans le QPV et 8 QPV. 7 PLAI et 1 PLUS seront positionnés en dehors du QPV, sur le foncier libéré par l'école de la Ribambelle répartie en 2 T2, 5 T3 et 1 T4. Sur le foncier libéré par la résidence des Sapinettes, 3 PLAI et 5 PLUS soit 5 T3 et 3 T4 seront reconstruits.

Pour Logissia, 12 PLAI et 3 PLUS de type T3 sont à reconstruire en dehors du QPV. La recherche de foncier est en cours. La démolition de l'immeuble Jules Romain libère du foncier pour implanter 2 PLAI et 6 PLUS de type T3.

Quartier Les Vaux

Une part importante de logements vacants est identifiée sur le quartier des Vaux (40%). Elle reste liée à la volonté de réhabiliter le quartier.

En termes de projets de renouvellement sur le quartier, 78 logements doivent être démolis et 66 logements réhabilités en 2023 et 10 reconstruits en 2025.

Selon le plan stratégique de patrimoine des bailleurs sociaux, notamment pour Orne Habitat, l'attractivité concerne deux aspects : la localisation des logements (proche des services et transports) et la qualité du produit (son niveau de confort et de maintenance). Les logements en QPV, du fait de leur réhabilitation, présentent un meilleur niveau d'attractivité malgré la stigmatisation du quartier.

Il s'agit de se questionner sur les enjeux patrimoniaux entre l'attractivité et l'état technique lors de la construction/réhabilitation de logements sociaux.

Pour Seminor, la résidence Les Archers, l'Horloge/Boucher/Farman ainsi que la résidence les Tilleuls ont un taux d'attractivité et un état technique positifs.

Au sein du projet ANRU sur le quartier de la Madeleine, il a été prévu de reconstituer une partie de l'offre sociale démolie en dehors du quartier prioritaire de la ville. De nouveaux logements sociaux doivent être construits. Un projet de reconstruction avec Logissia est en cours de réflexion. Un lotissement situé au niveau du chemin du Bois Robert va être engagé avec Nexity et Orne Habitat avec la construction de 30 maisons individuelles locatives sociales dont 10 en accession à la propriété et 16 parcelles à construire. Ce projet s'intègre dans un objectif de mixité sociale.

La question est d'anticiper les nouveaux projets de (re)construction sur les différents quartiers de la ville en lien avec la stratégie de diversification résidentielle. La présence des services et des commerces sur

Accuse de réception en préfecture
061-200968468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de la transmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

ménages les plus précaires qui sont souvent limités dans leur possibilité de déplacements. Il semble judicieux d'anticiper une répartition équilibrée des logements sociaux à l'échelle de la CdC mais aussi sur la ville.

En faveur de la mixité, Action Logement contribue à la mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle à travers l'arrivée d'une population nouvelle de salariés. 18 droits de réservation de logements locatifs sociaux sont octroyés.

Dynamique prospective sur l'habitat

En termes de dynamiques prospectives de développement, il est important de rappeler que le SCoT fixe des projections avec des seuils maximums possibles et non des objectifs à atteindre.

- D'ici 2038, la ville de L'Aigle pourrait voir l'arrivée de 973 habitants soit 731 logements dont 60% serait à remobiliser dans l'enveloppe urbaine (439 logements). Les 292 logements restants seraient à envisager en extension urbaine ce qui représente une consommation maximale de 17 hectares.
- Pour les pôles d'irrigation tels que la Ferté-Fresnel et Moulins-la-Marche, le scénario de développement tend vers l'arrivée de 194 habitants. Les besoins en logements jusqu'à 2038 seraient de 409 logements.
- Pour les communes rurales de la CdC, il est envisagé l'arrivée de 415 nouveaux habitants. La part de nouveaux logements serait de 730 habitations dont 30 % dans l'enveloppe urbaine.

Tout d'abord, la stratégie issue du PLUiH est de limiter la production de logements neufs, notamment sociaux, en raison de la faible pression de la demande, pour limiter la concurrence entre neuf et ancien dans un contexte de marché détendu.

Afin de répondre aux besoins de la population, la diversification du parc de logements est à engager avec le renforcement de l'offre locative en petits et moyens logements pour permettre la fluidité des parcours résidentiels.

A l'échelle de l'intercommunalité, il s'agit de réinvestir le parc de logements vacants des centres-bourgs et d'envisager une action globale pour améliorer l'attractivité des centralités.

Le but est d'accompagner l'adaptation des logements des personnes âgées mais aussi d'adapter le parc de logements aux enjeux de performances environnementales et énergétiques. Les OPAH sont des réponses claires faces à ces enjeux.

Offre d'hébergement conséquente

- Foyer Jeunes Travailleurs (étude à engager avec l'URHAJ)
A l'issue d'une analyse approfondie des besoins des employeurs du territoire, conduite à travers des entretiens qualitatifs et un questionnaire en ligne qui concerne plus de cinquante employeurs, le cabinet a constaté un besoin mal couvert de logements meublés de petite taille pouvant être loués sur une courte durée.
- Les **maisons relais** ont pour objectif d'accueillir de façon quasi permanente des personnes à faibles ressources, dans une situation d'exclusion importante, empêchées pour des raisons sociales ou psychologiques d'accéder à un logement ordinaire. Il pourra s'agir, par exemple, des personnes ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire. Le gestionnaire de la maison relais est l'association YSOS.
- Maison d'Accueil Spécialisé "LA SOURCE" (40 places)
- Foyers de vie Adultes « ALBATROS » (30 places)
- EHPAD L'Aiglontinne et pavillon Foisy
- Résidences autonomie (Foyer logement Séminor/Foyer Les Archers)
- Un logement temporaire pour les femmes victimes de violences

III. Portrait économique et caractéristiques de l'emploi

a. Emploi & chômage

La ville concentre 3 148 emplois recensés en 2019 sur son territoire. L'Aigle a perdu 344 actifs ayant un emploi entre 2008 et 2013. Néanmoins, la tendance s'est inversée avec une évolution positive avec 90 nouveaux actifs entre 2013 et 2019.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

La situation post-covid du marché du travail, au deuxième trimestre 2022, semble positive. Dans l'Orne, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 18 550 au deuxième trimestre 2022. Ce nombre baisse de 2,7 % sur un trimestre (soit - 510 personnes) et de 10,8 % sur un an. En Normandie, ce nombre baisse de 2,2 % sur un trimestre (-10,1 % sur un an).

Selon les données de Pôle Emploi au 1^{er} trimestre 2022, le taux de chômage sur la ville de L'Aigle est de 6,8% (6,5% pour l'Orne et 6,9% pour la Normandie). Ainsi, la ville de L'Aigle et la CdC des Pays de L'Aigle ont un marché de l'emploi dynamique.

Selon les données INSEE 2019, 42,5% des personnes âgées de 15-64 ans n'ont aucun diplôme et/ou certificats d'études primaires

En effet, le niveau de population diplômée est relativement faible :

- 68,5 % ont un niveau inférieur au bac
- 13,6 % ont le niveau bac (23,9 % sur l'Orne)
- 7,6 % ont au minimum un bac + 2
- 10,3% ont plus qu'un bac + 2

A l'échelle de l'Orne, entre le deuxième trimestre 2021 et deuxième trimestre 2022, une baisse des demandeurs d'emplois âgés de moins de 25 ans a été observée. Concernant les hommes, la baisse est de 28,2% (1030 à 740 demandeurs d'emploi). Concernant les femmes, la baisse est de 19,3% (880 à 710 demandeuses d'emplois).

Aujourd'hui, les difficultés observées sur le territoire portent sur le recrutement. Le marché du travail indique une offre d'emploi supérieure à la demande d'emploi. Les entreprises n'arrivent pas à recruter des salariés. Il s'agit d'un problème de formation, de qualification et non un problème lié au manque d'emploi.

La Mission locale L'Aigle-Mortagne les accompagne vers l'autonomie au travers de différents volets : formation, emploi, vie quotidienne, mobilité internationale, citoyenneté, garantie jeunes, service civique...

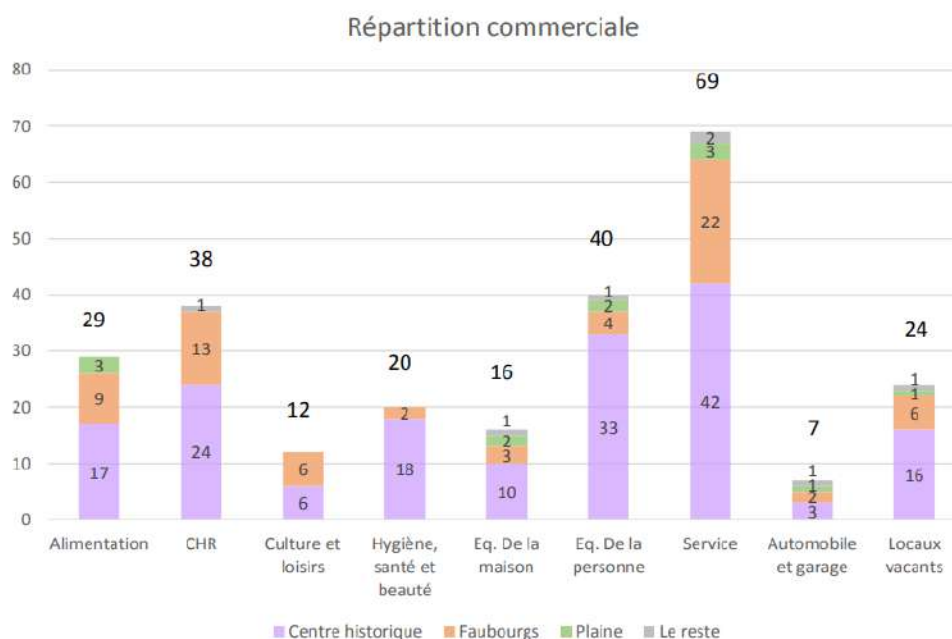
En 2020, (de janvier à septembre), ce sont 1 461 jeunes qui ont été accompagnés par la Mission Locale de L'Aigle-Mortagne (soit 36,7 % des jeunes ornais et 3,6 % des jeunes normands), dont 375 pour un 1^{er} accueil, et 140 jeunes mineurs. Une majorité ne satisfait pas à l'obligation de formation, une forte proportion est sans diplôme.

L'Aigle Aide Emploi Services (AAES), acteur de l'insertion professionnelle, se voit confier début 2021, par le Smirtom, la gestion et l'exploitation de la recyclerie suite à un appel à manifestation d'intérêt.

L'un des objectifs est de permettre le retour à l'emploi pour des personnes absentes du monde du travail depuis longtemps. Une étude a estimé la création de 27 ETP (équivalent temps plein) sur quatre années d'exploitation (10 emplois sont prévus au lancement de l'activité), soit 35 personnes pour assurer l'activité de la structure.

L'ESAT de la Fremondière (69 places) est un équipement et service d'aide par le travail qui a pour objectif l'insertion sociale et professionnels d'adultes handicapés. La gestion est suivie par ADAPEI 61. A cet établissement, s'ajoute l'entreprise adaptée de la Fremondière, également situé à L'Aigle, de 38 places.

b. Commerces & artisanat



Source : diagnostic schéma directeur du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre-ville de L'Aigle (2020)

Les grandes agglomérations à proximité de L'Aigle sont Evreux (à 56 km), Dreux (à 60 km) et Alençon (à 62 km).

Quatrième pôle urbain du Département et capitale du Pays d'Ouche, L'Aigle offre un environnement économique dynamique et a la volonté d'agir pour le développement. La ville dispose de forts atouts économiques : ouverture vers la région parisienne, centre de services administratifs confirmé, appareil commercial développé.

L'offre commerciale et de service regroupe 253 établissements sur la commune de L'Aigle, dont 168 sur le cœur de ville, soit 66 % (y compris locaux vacants). La commune présente une importante offre de services avec 69 établissements dont 61 % en centralité. Dans ce contexte, le taux de diversité commerciale s'établit à 32 % sur l'ensemble de la commune ce qui semble cohérent avec un bon niveau de polarité de l'appareil commercial.

Les cellules commerciales sont distribuées sur plusieurs espaces, notamment centre historique et plaine. D'une part un secteur commerçant, composé de trois radiales : place de l'Europe, place de la Halle ainsi que l'axe centre-gare (rue du Général de Gaulle). Elles regroupent la majorité des commerces de petite surface et maillent le cœur historique avec les faubourgs. Ce secteur commerçant, à l'échelle du piéton, est ouvert aux véhicules, avec une rotation du stationnement forcée par la zone bleue qui se superpose très bien à deux de ces radiales. D'autre part une zone commerciale à proximité intégrant Intermarché, Bricomarché et autres GMS. Il est important, à l'échelle de la ville, d'associer la périphérie commerciale avec le pôle Leclerc et autres située sur la commune limitrophe Saint-Sulpice-sur-Risle.

Le pôle de centre-ville de L'Aigle affiche trois spécificités :

- Un espace qui se déploie en étoile et force le chaland à faire des demi-tours,
- Des rues qui ne sont plus en continuité de l'espace marchand,
- Des zones « cœur de ville drainant le maximum de flux piétons.

A l'échelle de la CdC des Pays de L'Aigle, 666 entreprises artisanales sont recensées soit 1044 salariés au 31/12/2021. A l'échelle du Département, il s'agit du troisième EPCI ayant le plus d'entreprises artisanales (CU d'Alençon avec 903 entreprises en 1^{re} position et Flers Agglo avec 882 entreprises artisanales en 2^d position).

c. Développement économique

Le territoire a de nombreuses entreprises dans tous les secteurs d'activités avec une dominante sur trois filières : la métallurgie, la mécanique, la filière du vivant et l'industrie chimique et plastique.

Son économie repose essentiellement sur un tissu de PME de taille relativement petite avec 73 % d'établissements ayant 1 à 10 salariés.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Néanmoins, de grosses entreprises figurent aux alentours de L'Aigle (KME, fabricant de barres et de profilés de métaux à Rai, Frénéhard & Michaux, leader européen des accessoires métalliques de couverture à Saint-Symphorien-des-Bruyères, l'usine Bohin, fabricant d'aiguilles et d'épingles à Saint-Sulpice-sur-Risle...)

A cela s'ajoutent de nouvelles entreprises de pointe/innovantes : L'entreprise IMV technologies (marché des biotechnologies de la reproduction) est présente sur L'Aigle avec 200 salariés. Le laboratoire pharmaceutique FAMAR emploie 170 salariés.

La sphère présentielle correspond aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Elle représente 80 % des établissements sur L'Aigle (soit 278 établissements)

La sphère productive regroupe les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Elle représente 20 % des établissements (68 établissements).

Ayant un savoir-faire industriel, la CdC s'est engagée et a été retenue dans le dispositif Territoires d'industrie. Le territoire bénéficie de cet engagement spécifique destiné aux acteurs de l'industrie.

TOP SECTEURS QUI RECRUTENT



Source Jobijoba

d. Patrimoine/Tourisme/Culture

Patrimoine

Le Pays d'Ouche

La communauté de communes s'inscrit dans le Pays d'Ouche, un territoire historique englobant une partie des Vallées d'Auge et du Merlerault pour le Pays d'Ouche Ornaïs, et se poursuivant dans le département de l'Eure. Ce Pays défend une identité forte, en lien avec la valorisation de ses atouts identitaires, naturels et patrimoniaux et notamment une image de charme bucolique et de terre d'inspirations, ainsi qu'une forte présence de l'eau et de l'activité métallurgique, et des villages pittoresques.

Un patrimoine naturel à mettre en valeur

Le passage de la Risle au cœur du centre-ville de L'Aigle est un atout à préserver. Cette nature en ville offre des espaces de respiration ainsi qu'un équilibre entre les espaces naturels et les espaces urbanisés. Ces aménités naturellement présentes complètent la trame verte et bleue du territoire. Un projet de restauration de la continuité écologique dans la ville de L'Aigle est en cours. Le projet comprend des aspects écologiques (libre circulation piscicole par le bras nord), paysagé (suppression des murs et création de banquettes végétalisées) et hydraulique (remplacement d'un pont et ouverture des berges pour une meilleure circulation de l'eau). Il comprend également l'aménagement d'un chemin piéton depuis la piscine jusqu'à la médiathèque, rejoignant le chemin existant le long du bras nord. Ce chemin formera un itinéraire bis (par le nord) à la voie verte qui circule dans le centre-ville. De plus, les parcelles maraîchères présentes en ville participent à la qualité du cadre de vie.

Un patrimoine architectural à protéger

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Les Pays de L'Aigle présentent un patrimoine architectural traditionnel du Pays d'Ouche. À l'Aigle, 2 monuments sont classés et 6 monuments inscrits aux monuments historiques. De plus, plusieurs bâtis privés ont été recensés comme bâtiments remarquables. D'anciennes usines (production d'aiguilles, quincaillerie, tannerie ...) sont ainsi présentes dans le centre-ville et témoignent du caractère industriel passé. Aujourd'hui, quelques biens sont publics tel que l'espace des Tanneurs sur lequel une réflexion sur les usages est en cours. Les projets privés participent à la redynamisation du centre-ville et à la réhabilitation du patrimoine industriel avec le projet de rénovation d'une ancienne forge qui sera transformée en bureaux afin d'accueillir l'entreprise informatique MTB111.

Sur le territoire, pour l'instant il n'y a pas de SPR (Site Patrimonial Protégé) sur l'Aigle, dispositif qui contribuerait à maintenir et valoriser le patrimoine remarquable.

Tourisme

Le territoire est représenté à l'échelle du Pays d'Ouche. Aujourd'hui, la CdC comme la Ville ne font pas figures de pôles touristiques. Ces collectivités sont entourées d'espaces géo-touristiques à forte identité (Suisse Normande, Le Perche, Pays d'Auge...). Ainsi, les aménités évoquées, précédemment, contribuent à un attrait touristique pour le territoire. Ce dernier dispose d'une richesse en termes d'animations culturelles.

Culture

A l'échelle de la CdC, la Manufacture Bohin, (usine de production d'aiguilles et d'épingles/musée contemporain) est dans le top des sites accueillant plus de 10 000 visiteurs dans l'Orne. A L'Aigle, le musée Juin 44 est présent. De plus, il y a le musée sur la météorite, la collection Louis Verrière et la collection des instruments de musique.

Les animations culturelles proposées au cours de l'année participent à un meilleur cadre de vie (animations musicales, concerts, festival du jazz, le Biche festival...).

IV. Portrait sur les conditions de vie du territoire

a. Santé

Un manque et un vieillissement des professionnels de santé

La densité de médecins est inférieure à la moyenne normande, elle-même inférieure à la moyenne française. La proportion de médecins de 55 ans ou plus est très importante sur le territoire. Associé à ce manque d'effectif, les acteurs mettent en évidence un manque de médecins pour se déplacer au domicile des patients. Cela s'explique selon eux par des médecins débordés qui n'ont pas le temps de se rendre au domicile, ou par des pratiques professionnelles qui évoluent.

Médecins spécialistes

Le manque de médecins spécialistes est encore davantage marqué que celui de médecins généralistes. 100 % des médecins spécialistes avaient plus de 55 ans en 2016. Cela montre un manque de renouvellement de la profession et laisse présager une aggravation de la situation après les départs à la retraite de ces professionnels. Lors des entretiens individuels à l'issue de la convention territoriale globale (CTG), certains professionnels ont témoigné de médecins spécialistes reportant sans-cesse leur retraite par manque de remplaçant ou continuant de travailler à mi-temps après leur retraite.

Infirmier.e.s

Bien que la densité d'infirmiers sur les territoires soit inférieure à la moyenne normande et française, la proportion de professionnels âgés de 55 ans ou plus est inférieure à la France. La stabilité du nombre d'infirmiers semble donc davantage assurée dans le temps que celui du nombre de médecins et de spécialistes.

Le centre hospitalier de L'Aigle a rejoint le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de l'Orne-Perche-Saosnois. Il était auparavant au sein du GHT Eure-Seine. L'objectif des GHT est « d'améliorer les parcours patients et de garantir à tous un meilleur accès aux soins. »

Sur le territoire, 1 antenne de Centres de Soins en Accompagnement et en Prévention de l'Addictologie (CSAPA) est présente comprenant chacune des consultations jeunes consommateurs (CJC). À L'Aigle, les permanences sont les mercredis et jeudis matin ainsi que des consultations jeunes consommateurs le jeudi après-midi. Le territoire ne dispose pas de Centres d'Accueil, d'Accompagnement et de Réduction de Risques des Usagers de Drogues (CAARUD) ; les plus proches étant situés à Evreux et à Alençon.

Les Pôles de Santé Libéral et Ambulatoire

La Ville de L'Aigle dispose d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA). Il s'agit d'une « organisation pluridisciplinaire de professionnels de santé dans un bassin de vie. Cette organisation peut être organisée de manière multi-sites (un pôle principal avec des antennes sur le territoire concerné) ou sur un seul site. Le PSLA est composé de plusieurs professionnels

081-200688468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2023

de santé à savoir ; 8 médecins généralistes, 10 infirmiers, 1 pédiatre, 1 chirurgien vasculaire, 1 ORL, 1 urologue, 1 rhumatologue, 1 ostéopathe et 1 cardiologue.

De nouveaux PSLA ont été inaugurés sur le territoire de la CdC en juin 2022 (Ferté-en-Ouche, Moulins-la-Marche et Aube).

D'autres facteurs sont à prendre en compte pour avoir une vision globale de la santé. La santé repose en partie sur des caractéristiques biologiques propres à chacun (âge, sexe, facteurs héréditaires), elle dépend aussi du comportement individuel (alimentation, activité physique...), de déterminants sociaux (famille, amis, emploi, soutien social...), de déterminants liés au cadre de vie (transports, équipements, habitat...) et de déterminants environnementaux (qualité des milieux, pollution, risques climatiques...). Ainsi, un ensemble de déterminants sont à intégrer pour développer ce que l'on appelle « un urbanisme favorable à la santé ».

b. Une offre importante en équipements culturels, sportifs, jeunesse, loisirs et d'accès au droit

Les équipements culturels concernent :

- Une médiathèque ;
- Une ludothèque intercommunale ;
- Une école de musique ;
- L'ancien cinéma à L'Aigle (équipement vieillissant à reconfigurer)
- La salle de spectacle de L'Aigle sera remplacée par un nouveau complexe culturel / cinéma en cœur de ville de L'Aigle (Risle en Scène). Ce nouvel espace offrira trois salles de cinéma dont la plus grande modulable pour accueillir spectacles et concerts jusque 750 places.

Le territoire est pourvu de quelques musées : Juin 44 et Météorite à L'Aigle, musée Louis Verrière, l'exposition d'instruments de musique.

- Le complexe aquatique et bowling Cap'Orne ;
- Le Pôle sportif intercommunal, à proximité de nombreux établissements scolaires (les écoles, les trois collèges et le lycée) et d'autres équipements sportifs tels que :
 - les gymnases Napoléon et Pichot ;
 - le complexe René Foisy nouvellement inauguré comportant une piste d'athlétisme, deux terrains de football, 1 terrain de basket, des courts de tennis extérieurs et couverts ainsi que de nouveaux locaux (vestiaires – club house) ;
 - le stade Pauthonnier avec deux terrains de football ;
 - le stade de rugby Jean Maso ;
 - le skate park (nouvel équipement à venir)

Des aires de jeux, un city-stade et un VTT parc proches du quartier de la Madeleine, un parcours de santé près du stade du Bois de la Pierre maillent l'espace public.

La ville de L'Aigle a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » dans le cadre des Jeux Olympiques. Dans cette continuité, la ville a créé un collectif nommé « Team L'Aigle ». Composé de sportifs locaux ayant un rayonnement national, ce collectif participera à des actions « Terre de Jeux » pour porter les valeurs du sport auprès de tous les publics.

Ouvert en 2019 à L'Aigle, la Maison des Services au Public devient l'**Espace France Service**, labellisation obtenue par la Ville de L'Aigle. Lieu d'information et d'orientation sur les démarches à réaliser auprès des partenaires, cet espace accompagne les publics dans leurs démarches administratives, les met en relation avec les différentes administrations et les aide à l'utilisation des services et des outils numériques.

Il accueille plusieurs administrations et services :

- CPAM, UC IRSA, CAF, CARSAT Sociale et Retraite, MIST Normandie, Mission locale, la DGFIP.
- Conciliateur de justice, MSA, SPIP, CSAPA, ADIL, Cap Emploi.

Un espace public numérique est intégré au sein au Pôle d'Animation Sociale. Plusieurs ateliers et services sont proposés :

- Initiation à l'outil informatique : ateliers proposés en fonction du niveau des usagers.

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE Date de télétransmission : 16/02/2023 Date de réception préfecture : 16/02/2023

- Initiation à l'utilisation des tablettes et smartphones : face à la demande de certains usagers, développement d'un nouvel atelier de découverte et prise en main de tablettes numériques et d'accompagnement à l'utilisation de son smartphone.
- Accompagnement aux démarches administratives dématérialisées : accompagnement technique individuel pour les démarches en ligne : EDF, CAF, téléphonie, Forfait Internet...
- Accueil libre avec mise à disposition de matériel informatique : pour les usagers qui le souhaitent et qui maîtrisent suffisamment l'outil, du matériel informatique est mis à disposition dans une salle spécifique ainsi qu'une connexion Internet.

Les établissements scolaires

Une offre étoffée de scolarité

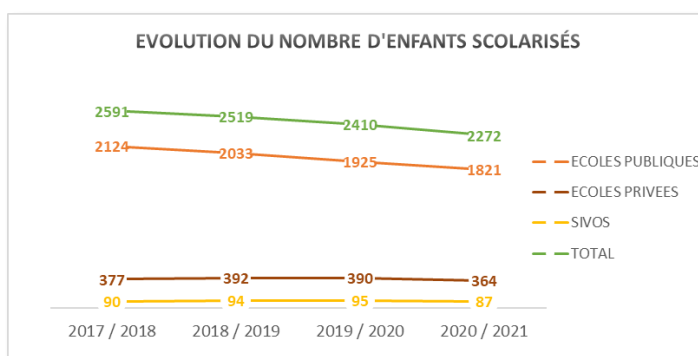
Le territoire compte :

- 5 écoles primaires (maternelle et élémentaire) (Victor Hugo, Galleron, Mazeline, La Ribambelle et Saint Jean)
- L'Aigle possède deux collèges publics : Dolto et Molière et un privé : Foch.
- Lycée Napoléon, enseignement général et technologique

Fragilisée par la baisse des effectifs

Sur les six dernières années, les effectifs des écoles sont en baisse. Pour la rentrée 2021, trois fermetures de classes ont eu lieu à Aube, Irai, et à Glos la Ferrière. Sur cette dernière commune, cela engendre la fermeture de l'école.

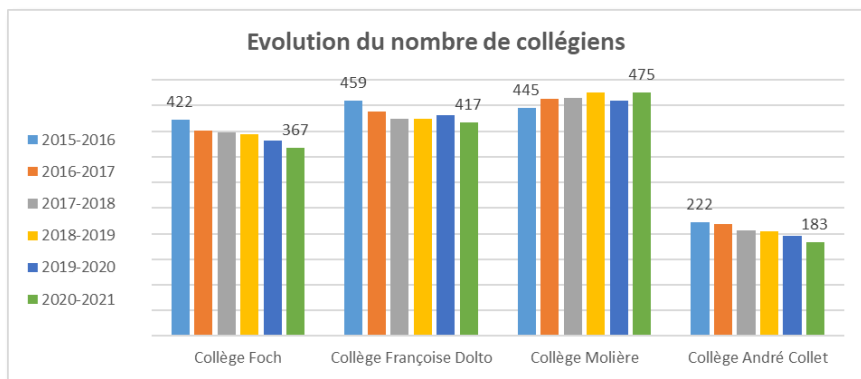
L'école maternelle de la Ribambelle ne correspond plus aux besoins actuels tant en termes de fréquentation que d'économies d'énergie. La stratégie a été de la démolir et de reconstruire une école plus proche du pôle d'animation sociale, moins énergivore, plus fonctionnelle par rapport aux nouveaux usages et plus adaptée aux prévisions de la carte scolaire, conformément au programme ANRU.



L'accueil d'enfants en situation de handicap

De 2015 à 2020, la scolarisation des enfants en situation de handicap a augmenté de 28,74%, et de 113,77 % depuis 2004. En France, cela concerne 350 333 enfants ou adolescents en 2015, 451 010 en 2020 (*Repères et Références statistiques, Ministère de l'Education Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*) : 85,15 % en milieu ordinaire (école, collège, lycée, Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire ULIS) et 17,18 % en milieu spécialisé : IME, IEM....

L'enseignement secondaire



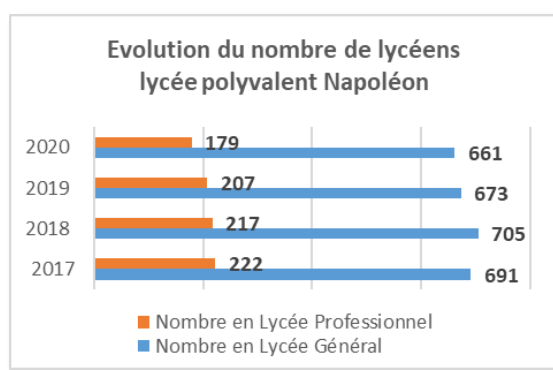
1 442 élèves sont répartis sur les 4 collèges de la CdC.

Au sein des collèges Dolto et Molière, est présent le dispositif ULIS accueillant 24 élèves.

67 élèves sont accueillis au sein du collège Molière dans le cadre du dispositif SEGPA.

Le lycée polyvalent Napoléon situé à l'Aigle, offre une filière générale accueillant 661 lycéens et une filière professionnelle comptant 179 lycéens à la rentrée 2020. Des formations du CAP au BTS Sont proposées.

L'entreprise MTB111 est arrivée sur le territoire de la commune depuis mars 2022. Avec l'ouverture d'une première promotion de BTS SIO.



Les établissements spécialisés

L'ITEP ANAIS de L'Aigle propose, aux 38 enfants et adolescents accueillis 30 places en accueil permanent-internat et 8 places en accueil de jour.

Des formations complètent l'offre éducative

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers de L'Aigle accueille environ 48 élèves par promotion. Il propose, depuis septembre 2019, une préparation au concours d'Aide-Soignante.

Depuis septembre 2021, une nouvelle formation, proposée après une enquête auprès d'entreprises locales, a été développée permettant d'obtenir un CAP préparant à la profession de conducteur d'installations et de machines automatisées (Cima). Elle se déroule au Lycée Napoléon, au sein du Greta sud Normandie.

Les services petite enfance et le soutien à la fonction parentale

La CAF de l'Orne assure un accompagnement de ces différents services en proposant une à deux fois par an des réunions de réseaux et des formations.

Un taux d'activité des familles qui poursuit sa hausse

En 2019, 52 % des familles allocataires CAF avec des enfants de moins de 3 ans sont des familles dont les deux parents travaillent, soit 249 enfants.

	Familles avec enfants - 3 ans			
	nb familles	%	nb enfants	%
TOTAL FAMILLES ALLOCATAIRES CAF	550	100%	595	100%
total Familles (couples)	450	82%	486	82%
⇒ dont les deux parents travaillent	236	52%	249	51%
⇒ dont les deux parents sont inactifs	13	3%	16	3%
⇒ dont les deux parents sont sans emploi	8	2%	9	2%
⇒ dont l'un en emploi, le second inactif	119	26%	133	27%
⇒ dont l'un en emploi, le second sans emploi	51	11%	53	11%
⇒ dont l'un sans emploi, le second inactif	23	5%	26	5%
total Familles monoparentales	100	18%	109	18%
dont le parent travaille	32	32%	34	31%
dont le parent est inactif	46	46%	53	49%
dont le parent est sans emploi	22	22%	22	20%

Source : CAF Orne - données 2019

Les équipements petite enfance

Les équipements petite enfance sont gérés par le CIAS, ayant la compétence.

Une offre d'accueil collectif à diversifier

Selon les données de la Cnaf pour 2018, le taux de couverture en mode d'accueil est de 55,1 % (66,5 % pour le département).

Pour répondre aux besoins des familles fin 2018, la collectivité a déployé un nouvel accueil collectif, une halte-garderie de 10 places en cœur de ville de L'Aigle en juin 2019 au sein des Archers.

Le nombre de demandes de nouvelles familles a été grandissant au cours du 1^{er} semestre 2021. 6 places supplémentaires ont été ouvertes au sein du multi-accueil à la rentrée de septembre 2021.

Un « pic » de demandes se poursuit sur 2021, notamment pour des places en structures collectives. La création d'une nouvelle structure est étudiée.

Des structures collectives sollicitées par les familles

Le **multi-accueil** est installé sur la Ville de L'Aigle. La structure accueille les enfants de 7h à 18h du lundi au vendredi. Sa capacité évolue de 60 à 66 berceaux.

Des modulations de l'accueil sont en fonction des périodes (petites vacances et 1^{ère} quinzaine d'août : 45 berceaux et la semaine de Noël : 30 berceaux).

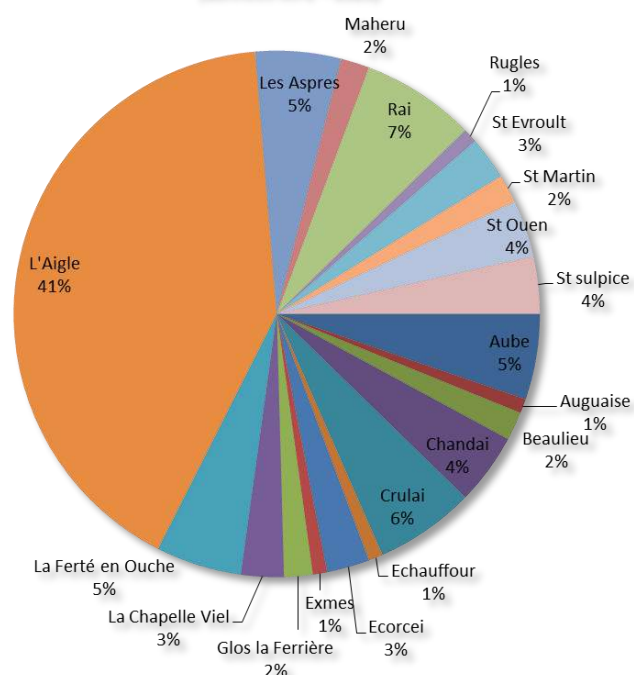
Depuis l'été 2020, pour répondre aux besoins des familles en reprise d'activité après le 1^{er} confinement lié à la pandémie, le multi-accueil a suspendu la fermeture du mois d'août. La structure a pu également continuer d'assurer un accueil minimum pour les enfants dont les parents travaillaient en milieu hospitalier.

La structure dispose de places d'accueil pour les enfants à besoins spécifiques.

La **halte-garderie** a ouvert en cœur de ville de L'Aigle en juin 2019 ; elle fut mise en place pour une meilleure harmonisation afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes parents et l'accueil des enfants.

Communes d'origine des familles

(données MPE – 2020)



Ce sont 57 enfants qui ont fréquenté l'accueil en 2020. La structure n'a pu accueillir d'enfants du fait du confinement de mi-mars à mi-mai 2020, l'activité n'a pu reprendre que de façon partielle à compter de mi-juin pour être de nouveau suspendue en novembre durant 3 semaines.

La structure retrouve en 2021 un rythme adapté, avec une fréquentation similaire voir plus importante qu'avant la pandémie, et un taux d'occupation plus favorable.

Un accueil individuel à consolider

124 assistantes
maternelles agréées

19 places d'accueil
disponibles

Données RPE sept. 2021

Les assistantes maternelles sont fin 2020 au nombre de 124. En dix ans, leur effectif est passé de 168 à 124, soit une baisse de 26%. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire mais majoritairement sur la ville pôle et sa périphérie, ainsi que sur le secteur de la Ferté en Ouche.



Elles sont 91 en activité, et il est observé un vieillissement des professionnelles du territoire, un nombre de départs progressifs en retraite non compensé par l'arrivée de nouveaux(elles) professionnel(le)s. En 2019, elles étaient 46,7% de plus de 55 ans.

Elles proposent 312 places à temps complet, 51 en accueils périscolaires. Pourtant, le nombre de places disponibles à mi-septembre 2021 est assez faible : 18 sur le secteur de L'Aigle et 1 sur le secteur de la Ferté en Ouche.

Un relais Petite enfance rayonnant

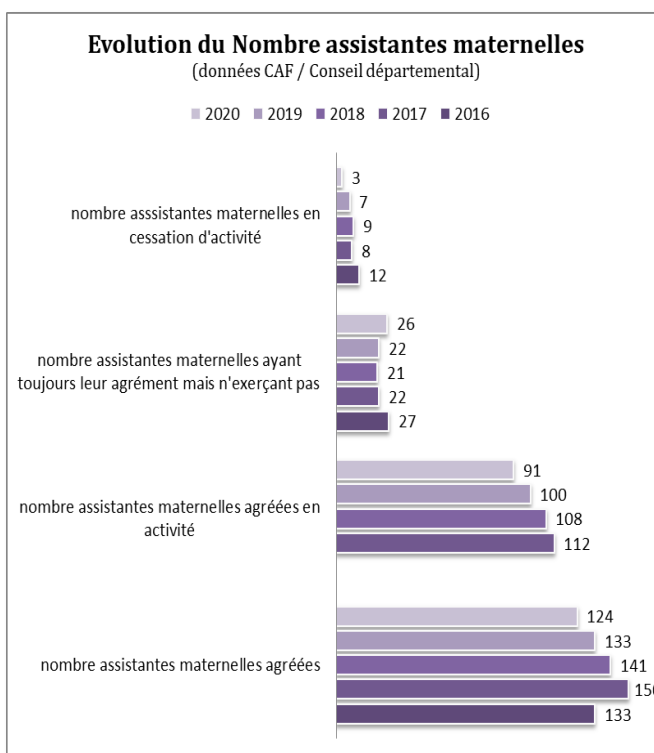
Depuis quelques années, le Relais s'est déployé sur l'intercommunalité grâce aux itinérances. Il intervient sur Crulai, L'Aigle, La Ferté Fresnel, Saint Sulpice sur Risle, Rai, au sein d'équipements mis à disposition par les communes et des services de l'intercommunalité.

Sur l'année 2020, ce sont 37 assistantes maternelles différentes, (soit 29,8 %) qui ont participé à au moins l'une des actions du Relais (conférence, ateliers ou formations).

Le relais est également habilité par la CAF, lieu d'information pour recevoir les demandes d'informations sur les modes d'accueil.

Le lieu d'Accueil Enfants Parents « La Parent'Aise »

Ce service est porté par l'espace famille du pôle Animation Sociale, agréé centre social



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Le LAEP est un espace convivial et ludique, accueillant les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant et favorise les échanges entre parents, ce qui permet de prévenir ou de rompre l'isolement de certaines familles.

L'accueil est assuré par des professionnelles du centre social et de la Maison de la Petite Enfance ayant bénéficié d'une formation à l'écoute active. Ce sont trois séances proposées par semaine. L'accueil est anonyme, libre, sans inscription et gratuit.

L'activité se déployait également avant la pandémie sur la commune de la Ferté en Ouche.



Durant la pandémie, le maintien du lien a été organisé par des contacts téléphoniques réguliers auprès de familles fréquentant le service depuis janvier 2020. Ont pu être proposés ensuite des rendez-vous individuels d'une heure, puis des créneaux d'accueils.

Il est relevé une méconnaissance du fonctionnement de l'accueil par les partenaires, défavorable à l'orientation des familles, expliquant une fréquentation variable de l'accueil.

Les ludothèques

- une ludothèque intercommunale gérée par le centre social à L'Aigle. Elle figure dans le projet de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine.

Les services enfance-jeunesse

L'accueil jeunesse de la MJC

L'association a développé un projet autour de l'accompagnement des jeunes de + de 14 ans dans leurs projets. La MJC va à la rencontre des jeunes, elle favorise leur intégration dans les équipes, la transmission par les pairs.

La Mission Locale accompagne les 16-25 ans qui ne sont plus scolarisés dans les domaines de l'orientation, de l'emploi et la formation mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (mobilité, logement, droits civiques...). Chaque année, ce sont plus de 1 500 jeunes (secteurs L'Aigle- Mortagne) qui sont suivis par ce service sur une durée allant de 6 mois à plusieurs années.

La Mission Locale, la MJC et la Maison des Ados sont membres du réseau de professionnels des promoteurs du net, coordonné par la CAF de L'Orne et le BIJ de l'Orne, réseau pouvant s'étendre à d'autres acteurs. L'objectif est de développer une présence éducative sur le Net et les réseaux sociaux pour favoriser l'autonomie des jeunes âgés de 12 à 25 ans, l'apprentissage de l'esprit critique, la construction collective de projets ou encore la citoyenneté.

La ville de L'Aigle accompagne la mise en œuvre d'un conseil municipal des jeunes. Celui-ci a été suspendu durant la période de la pandémie et de nouvelles élections auront lieu dans les prochains mois.

L'Orne, avec l'Eure ne sont pas pourvus de Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) comme les autres départements normands pourvus de 22 lieux (PAEJ, antennes ou permanences). Ces services de proximité répondent au mal-être de certains jeunes âgés majoritairement de 15 à 25 ans (*étude menée en 2020 par l'OR2S de Picardie*).

La Maison des Adolescents 61 est présente, grâce à une antenne sur L'Aigle, elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire. Suite à la pandémie 2020 et les différentes périodes de confinement, des constats alarmants ont été faits pour les jeunes.

- Au 1^{er} trimestre 2021, + 40 % de premières demandes.
- Des nouveaux profils : des jeunes en terminale ou en fin de collège (auparavant des sixièmes ou cinquièmes), souvent en rupture scolaire.
- Des changements de situations familiales (addictions, séparations...)

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

- Des problématiques d'anxiété, dépression, troubles du comportement, décrochage scolaire, ou harcèlement sur les réseaux sociaux.
- Une augmentation de signalement pour maltraitements physiques ou mentales.

Les professionnels peuvent accueillir les jeunes, et leur famille, dans ces locaux mais également les rencontrer à domicile grâce à l'équipe mobile.

L'Animation de la Vie Sociale locale

Un réseau associatif dense

Le tissu associatif est dynamique sur l'ensemble du territoire et pour tous, et ce, dans des secteurs variés : sports, loisirs, culture, patrimoine, solidarité, caritatif, service à la personne...

Pilier de la politique de proximité développée par les collectivités, les associations interviennent en nombre auprès des enfants et des jeunes et par leurs nombreuses actions, concourent à leur éducation.

Les associations proposent de nombreux de projets et évènements sur les communes. Le bénévolat est actif et intergénérationnel, il a pu être mis en exergue lors des périodes de confinement, notamment dans le soutien aux aînés, et auprès des personnes les plus vulnérables.

Il est toutefois constaté un affaiblissement de l'engagement bénévole pour renouveler les membres au sein des associations. Ainsi, sont retrouvées des personnes très investies auprès d'une ou plusieurs associations depuis de nombreuses années sans parvenir à mobiliser de nouvelles personnes pour assurer une « relève ».

c. Déplacements & mobilités

La commune de L'Aigle dispose de l'unique gare ferroviaire de la Communauté de Communes. Située sur la ligne Paris-Granville, plusieurs trains desservent cette gare au quotidien ce qui permet d'accéder à la gare Montparnasse en moins de 1h20 de train. Ce moyen de transport est à considérer comme une entrée de ville à part entière. Il offre l'opportunité d'ouvrir le territoire vers l'Eure et la région parisienne.

La **gare de L'Aigle** est également le point de ralliement de plusieurs lignes du réseau de bus Nomad. Majoritairement dédié au transport scolaire, il est peu adapté aux mobilités des autres publics.

Des **navettes urbaines** ont été mises en place par la Ville de L'Aigle, à une fréquence de deux passages hebdomadaires : mardi et vendredi matin.

Le maillage de ces **transports collectifs** contribue à une prédominance de l'utilisation de la voiture individuelle.

85,3 % des ménages sont équipés de véhicules :

- 48,3 % ont une voiture
- 37 % ont deux voitures ou plus.

Le territoire dispose de 9 aires de **co-voiturages** situées à L'Aigle, Saint Sulpice sur Risle, Aube, Crulai, Moulins la Marche, les Aspres et la Ferté-en-Ouche. Il se dote en complément de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Mobilités douces

La Communauté des Pays de L'Aigle a souhaité engager le développement d'une voie verte. Cette dernière doit partir de l'étang la Croix Lamirault, passer en centre-ville de L'Aigle puis continuer jusqu'à Saint-Sulpice sur Risle.

La CdC des Pays de L'Aigle est devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM) depuis le 1^{er} juillet 2021. L'exercice de la compétence mobilité est « à la carte », il s'agit à la CdC de définir les services qu'elle souhaite mettre en place.

d. Sécurité

Dans le cadre de la politique publique de sécurité, un partenariat entre la gendarmerie et la Ville de L'Aigle est engagé. Un contrat de sécurité intégré a été signé le 11 octobre 2022. Le but est d'améliorer la sécurité du quotidien pour une meilleure qualité de vie au sein du territoire retenu ; d'engager la commune dans une « sécurité dès la conception » et de favoriser l'implication des acteurs locaux dans la sécurité de leur territoire. Plusieurs sujets sont développés, à savoir, la sécurité, la justice, la prévention de la délinquance, la politique de la ville, l'éducation, la lutte contre la radicalisation et le séparatisme ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes, première délinquance faite aux personnes dans l'Orne.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Annexe n°3 : Tableau de synthèse des actions selon les orientations

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	ACTION	MO	PARTENAIRES	FICHE-ACTION/ FICHE-PROJET	CHIFFRAGE (coût de l'opération)	SUITE POSSIBLE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ORIENTATION n°2 : Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, économiques, en douceur en particulier, et les rues touristiques et commerçantes et en réintroduisant la nature en ville	ORIENTATION n°3 : Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité culturelle avec des animations en centre-ville
Axe 1 : Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive	Contribuer à la rénovation du parc privé avec une participation financière des collectivités	Action n°1 : Mise en œuvre de l'OPAH-RU sur le centre-ville de L'Aigle	CdC	Ville de L'Aigle/PETR/CD 61/ANAHI/Solha	Fiche-action	Coût OPAH-RU montants prévisionnels CdC (163 450 €) Montants prévisionnels Mairie (291 250 €) - coût nouveaux moyens de suivi-animation OPAH-RU pour la CdC (part fixe + part variable = 35 910 €) octobre 2022	Développer de nouveaux moyens de communication	X		
	Sensibiliser les propriétaires privés au réinvestissement du parc de logements vacants	Action n°2 : S'engager dans une démarche d'accompagnement publique/privée à la rénovation des biens vacants	CdC/Ville	SOLHA/ Développement	Fiche-action	Coût Développement: 51 000 € (Juillet 2021 à fin Juin 2026)	Outils coercitifs	X		
	Reconnecter le quartier avec le centre-ville de L'Aigle II	Action n°3 : Requalification du quartier de la Madeleine via le programme ANRU	CdC	Ville de L'Aigle/Etat/Bailleurs sociaux/ANRU/Caisse des dépôts	Fiche-action	Coût : 12 millions d'euros dont 5,7 millions d'euros de subventions jusqu'en 2027	Mise en œuvre du programme jusqu'en 2027	X	X	
	Répondre aux besoins spécifiques de la jeunesse	Action n°4: Foyer Jeunes Travailleurs	CdC	URHAJ, Banque des Territoires	Fiche-projet	Coût de l'étude: 18 000 € TTC soit 14400€HT	Etude à engager	X		
	Adapter le parc social dans le centre-ville de L'Aigle selon les besoins de la population dans une logique de mixité sociale	Action n° 5 : Agir avec les bailleurs sociaux	CdC/Ville	Bailleurs et CIAS	Fiche-projet		Etudier un premier constat sur les besoins en offre d'habitat social en centre-ville	X	X	

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023



AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	ACTION	MO	PARTENAIRES	FICHE-ACTION/ FICHE-PROJET	CHIFFRAGE (coût de l'opération)	SUITE POSSIBLE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ORIENTATION n°2 : Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités douces en particulier, en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville	ORIENTATION n°3 : Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Accompagner les commerçants dans la promotion du commerce de proximité	Action n°6 : Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMS)	PETR	CdC des Pays de L'Aigle, Argentan Intercom et CdC Vallées d'Auge et du Merlerault	Fiche-action	28 dossiers (112 000 euros dont 86 000 € versés) sur L'Aigle PETR) pour 836 975 € subventions attribuées	Orienter des budgets selon des orientations précises			X
	Développer l'installation de nouveaux commerces et lutter contre la vacance en hyper-centre de L'Aigle	Action n°7 : Requalification de la galerie commerciale du Cadran	Ville	Foncière de Normandie/ Chambres consulaires	Fiche-projet	1 354 100 € HT Source Fabrique Urbaine proposée par la CMA	Outils (diag artisanat + enquête d'opportunité) proposée par la CMA		X	X
	Travailler avec les commerçants et l'union des commerçants	Action n°8 : Co-financement du poste de manager de centre-ville	Ville	Banque des Territoires	Fiche-action	Coût de 30 000 €/an Financement à 66% par la Banque des Territoires (20 000 euros) et 33% Ville de L'Aigle (10 000 euros) (pendant 2 ans)	Convention signée entre Caisse des Dépôts et Ville de L'Aigle (21 mai 2021) pour 2 ans			X
	Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville	Action n°9 : Garantir le maintien des linéaires commerciaux	Ville	CdC (identification dans le cadre du PLU)	Fiche-projet	Travail en interne sur le périmètre/échanges avec (à relier avec le PLU)	Réunion à engager PLU)		X	X
	Surveiller l'équilibre des activités commerciales en centre-ville et en périphérie	Action n°10 : Réaliser un schéma directeur commercial + observatoire	CdC	Region, Ville de L'Aigle et chambres consulaires	Fiche-projet	Coût d'une étude (20 000 €)	Etude à détailler selon les besoins		X	X

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES								
AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	ACTION	MO	PARTENAIRES	FICHE-ACTION/ FICHE-PROJET	CHIFFRAGE (coût de l'opération)	SUITE POSSIBLE	ORIENTATION n°1 : Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant compte les enjeux de transition énergétique et écologique	ORIENTATION n°2 : Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la qualification des espaces publics, en favorisant les mobilités douces en particulier, en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville	ORIENTATION n°3 : Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Garantir « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »	Action n°11 : Réalisation des travaux d'accessibilité voirie et bâtiments (Ad'AP)	Ville et CdC		Fiche-action	Coût de l'opération : CdC (167 192 € TTC soit 133 753 € HT) sur 2024-2027 Ville (Phase 1: 440 000 € en 2022)+ phase 2 en 2023 (estimation à revoir) Début 2023 Ville			X	
	Proposer un circuit dédié aux mobilités douces	Action n°12: Développement de la mobilité douce par l'aménagement de la voie verte de la Risle – passage en centre-ville de l'Aigle	CdC	Communes de L'Aigle et St Sulpice, Etat, Région Normandie, CD61, ADEME	Fiche-action	TOTAL : 2 929 169 d'euros dont 2 millions d'euros de subventions Phase 1 : 1 714 086 euros dont 1 369 251 euros de subventions Phase 2 : 1 044 035 euros dont 779 626 euros de subventions Phase 2 en 2023			X	
	Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle	Action n°13: Réflexion stratégique sur la compétence AOM	CdC	Région, PETR, ville de L'Aigle...	Fiche-projet	Coût : Entre 20 000 et 30 000 euros HT pour la CdC Vallées d'Auge et du Menterault			X	

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	ACTION	IMO	PARTENAIRES	FICHE-ACTION/ FICHE-PROJET	CHIFFRAGE (coût de l'opération)	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ORIENTATION n°1 : Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique	ORIENTATION n°2 : Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la qualification des espaces publics, en favorisant les mobilités, les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville	ORIENTATION n°3 : Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité culturelle avec des animations en centre-ville
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville	Valoriser des axes stratégiques	Action n°14: Requalification des boulevards (Vaugeois, rue Rouver)	CdC	Ville de L'Aigle	Fiche-action	Estimation à revoir (2 500 000 euros)	SUITE POSSIBLE		X	
	Conservier et valoriser le patrimoine bâti de la commune	Action n°15 : Préservation et valorisation du patrimoine historique : Restaurer l'église St Martin Restaurer l'église St Jean	Ville		Fiche-action	Coût Eglise Saint Martin = 1 088 146 HT € (coût total à revoir selon actualisation des prix) Eglise Saint Jean = 623 000 HT € (montant 2022 à revoir)	X			
	Mettre en valeur l'architecture aiglonne	Action n°16 : Soutenir la rénovation du parc privé avec la Fondation du Patrimoine	Ville		Fiche-action	Coût : cotisation annuelle de 10 000 euros (Reporté 1er janvier 2024 sur l'année suivante si non utilisée)	X			
	Mettre en valeur le potentiel d'un équipement public en centre-ville	Action n°17 : Espace des Tanneurs	Ville		Fiche-projet	Estimation entre 2 757 230 HT € (mai 2022) et 3 308 676 HT € (2022)	X			X
	Positionner le patrimoine au cœur des réflexions	Action n°18 : S'inscrire dans le réseau de « Petite Cité de Caractère » (Développer la stratégie patrimoniale, mise en valeur de du patrimoine industriel & culturel)	Ville		Fiche-projet	Cotisation annuelle de 1 €/habitant. (7961€)	X			X
	Promouvoir la protection du patrimoine non classé	Action n°19 : Développer l'outil de protection des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et PVAP (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)	CdC		Fiche-projet	Coût 69 000 HT € (Cas d'étude)	X			X

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES								
AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	ACTION	MO	PARTENAIRES	FICHE-ACTION/ FICHE-PROJET	CHIFFRAGE (coût de l'opération)	SUITE POSSIBLE	ORIENTATION n°1 : Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique	ORIENTATION n°2 : Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités douces en particulier, en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville	ORIENTATION n°3 : Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville
Axe 5 : Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée	Offrir un nouvel équipement culturel et des espaces publics de qualité	Action n°20 : Construction du complexe culturel/cinéma et renaturation de la Place de Verdun, en cœur de ville avec de nouveaux espaces de stationnement.	CdC et Ville	Préfecture de l'Orne, Région Normandie, CD61, CNC	Fiche-action	Coût : 11,3 millions HT € dont 5,4 millions de subventions	2022-2023		X	X
	Promouvoir un équipement à forte identité aiglonne	Action n°21 : Restauration de l'ancien cinéma L'Aiglon	Ville		Fiche-projet		Etude en cours Fabrique Urbaine		X	X
	Réduire la dépense énergétique des bâtiments publics	Action n°22 : Rénovation énergétique du patrimoine	PETR		Fiche-action	Etudes énergétiques : 406 800 HT € dont 203 patrimoine - 400 € subventionnés	Dispositif intracing (BDT)		X	
	Optimiser les locaux internes aux collectivités	Action n°23 : Aménagement des locaux de la Communauté de Communes	CdC		Fiche-action				X	
	Renforcer l'attractivité du centre-ville en intégrant de nouveaux équipements	Action n°24 : Déménagement de l'office de tourisme	Office du tourisme		Fiche-projet		Etude de faisabilité en cours			X
	Valoriser le quartier de la gare	Action n°25 : Réflexion sur le quartier de la gare			Fiche-projet		Intégration possible dans le dispositif « Place de la Gare selon la maturité du projet + revoir étude Plaine de la Risle ?			X

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Annexe n°4 : Liste des fiches-actions et des fiches-projet

FICHE ACTION n°1 : Mise en œuvre de l'OPAH-RU sur le centre-ville de L'Aigle 2021/2026

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique.
Axe stratégique n°1	Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive.
Action nom	Mise en œuvre de l'OPAH-RU sur le centre-ville de L'Aigle.
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et Ville de L'Aigle EPCI & Mairie
Description de l'action	Personne contact : chef de projet Petites Villes de Demain en charge du suivi-animation de l'opérateur de l'OPAH-RU SOLIHA. pvd.urba@paysdel'aigle.fr L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain est une action phare en matière de renouvellement urbain définie dans le périmètre ORT. Afin d'inciter les propriétaires bailleurs et de permettre aux propriétaires occupants les plus modestes d'effectuer ces travaux, la CdC et la Ville, avec le soutien de l'ANAH et du Département, les accompagnent financièrement et techniquement dans la réalisation de leur projet. Ce dispositif est mis en place à travers la mobilisation de moyens financiers et d'une ingénierie dédiée. Il prévoit la possibilité de moduler les aides de la Ville pour soutenir les travaux d'intérêt patrimonial.
Objectif de l'action	Contribuer à la rénovation du parc privé du centre ancien avec une participation financière des collectivités ; Renforcer l'attractivité du centre-ville de L'Aigle.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vise à couvrir l'ensemble des champs d'intervention sur l'habitat privé (l'amélioration de l'habitat et la lutte contre le logement non décent et indigne/ limiter la vacance en centre-ville/ diversifier l'offre locative privée/ lutter contre la précarité énergétique/ reconquérir des immeubles et îlots en désaffectation / maintien à domicile des personnes âgées / assurer l'identité architecturale de L'Aigle via les travaux de rénovation).
Partenaires	L'État, le Département de l'Orne, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le bureau d'études Dévelop'toit
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'opération sur 5 ans : Montants prévisionnels estimés pour les aides destinés aux particuliers : - ANAH : 1 049 910 € - Communauté de Communes : 163 450 €

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

	- Ville de L'Aigle : 291 250 €
	Le coût du suivi-animation pour la CdC (SOLIHA & co-traitant Dévelop'toit) : 243 850 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : 1 748 460 € HT (avec ANAH) 698 550 € HT (sans ANAH) RECETTES : ANAH : 160 268 € (montant prévisionnel total) dont : - La part fixe de 50 % du montant HT de la mission du suivi-animation - La part variable selon le nombre de dossiers subventionnés DÉPARTEMENT : 56 086 € HT
Calendrier	Juin 2020 : Étude pré-opérationnelle OPAH-RU 28 juin 2021 : Signature de la convention OPAH-RU 1 ^{er} Juin 2026 : Date d'échéance de l'OPAH-RU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans une convention OPAH-RU, l'ORT actuelle et le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements aidés selon le type d'aide sur le périmètre ORT - Montant des travaux réalisés - Montant des aides allouées

FICHE ACTION n°2 : S'engager dans une démarche d'accompagnement publique/privée à la rénovation des biens vacants

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique.
Axe stratégique n°1	Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive.
Action nom	S'engager dans une démarche d'accompagnement publique/privée à la rénovation des biens vacants
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	FORT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Pilotage de la fiche-action	<p>Ville de L'Aigle</p> <p>Mairie</p> <p>Personne contact : chef de projet Petites Villes de Demain en charge du suivi-animation de l'opérateur de l'OPAH-RU SOLIHA. pvd.urba@paysdelaigne.fr</p>
Description de l'action	<p>Cette action est en lien avec l'action n°1 : l'OPAH-RU. Sur certains îlots du centre-ville, il s'agit de mettre en œuvre une politique active de réhabilitation des logements vacants par le recours aux outils et procédures coercitives (abandon manifeste, péril ordinaire, DUP, ORI, THIRORI, RHI ...).</p> <p>Ce travail engagé par les collectivités est mené avec l'aide du bureau d'études Dévelop'toit (co-traitant de SOLIHA), expert en renouvellement urbain.</p> <p>Dans un premier temps, les collectivités souhaitent engager des échanges avec les propriétaires pour comprendre les difficultés et tenter d'y répondre avec les aides aux logements via l'OPAH-RU. Dans un deuxième temps, il peut être envisagé d'engager des mesures coercitives.</p> <p>12,2 % des logements sont vacants en 2019</p>
Objectif de l'action	<p>Sensibiliser les propriétaires privés au réinvestissement du parc de logements vacants.</p> <p>Cette action se justifie par le nombre de biens vacants/délaissés dans le centre-ville de L'Aigle.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de débloquer des situations difficiles en centre-ville en libérant du foncier pour de nouveaux projets de réhabilitation.
Partenaires	SOLIHA & Dévelop'toit s'engagent au repérage, à l'identification des sites à fort potentiel et à mener un accompagnement auprès des collectivités.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût du suivi-animation de l'opération : 51 000 €. Ce coût est à intégrer dans le coût global de l'OPAH-RU (action n°1).
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : 51 000 €
Calendrier	Engagement avec Dévelop'toit dans la convention de l'OPAH-RU (juin 2021)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action en lien avec une convention OPAH-RU.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés et remis sur le marché (sur le périmètre de l'ORT) - Taux de vacance de logement et son évolution

FICHE ACTION n°3 : Requalification du quartier de la Madeleine via le NPNRU

Orientation stratégique n°1 & n°2	<p>Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ;</p> <p>Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier, en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant le commerce de proximité.</p>
-----------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Axe stratégique n°1	Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive
Action nom	Requalification du quartier de la Madeleine via le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : Christophe Sbile csbile.urbanisme@paysdelaiGLE.fr
Description de l'action	Identifié comme quartier prioritaire de la ville (QPV) ayant un intérêt régional par le Conseil d'Administration de l'ANRU en 2015, la rénovation du quartier de la Madeleine doit permettre une meilleure appréhension du quartier dans la ville (désenclavement) en requalifiant les espaces extérieurs, en adaptant les équipements aux besoins du quartier et en diversifiant l'habitat.
Objectif de l'action	Reconnecter le quartier avec le centre-ville de L'Aigle
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action cherche à revaloriser le quartier de la Madeleine, situé à proximité du centre-ville, afin de lui permettre de gagner en attractivité et d'être relié avec le centre-ville
Partenaires	L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) L'État Orne Habitat, Logissia , Action Logement Banque des Territoires, Région Normandie
Dépenses prévisionnel/définitif	Les dépenses mobilisées sont à détailler sous les différentes opérations (démolition/aménagement) qui s'intègrent dans le projet NPNRU.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dépenses : 20 116 398,16 € (tableau financier de l'avenant n°1) Recettes : 6 957 438,57 € dont 290 100 € de prêts Action Logement (tableau financier de l'avenant n°1).
Calendrier	- 03/07/2015 Signature du Contrat de Ville porté par la Ville - 16/03/2017 Signature du protocole de préfiguration de l'ANRU en présence des partenaires - Août 2017 Attribution du marché de l'étude de renouvellement urbain au groupement de maîtrise d'œuvre URBICUS, mandataire et les cotraitants INGEROP, INDIGGO, Réussir l'Espace Public (REP) et UP'Management - 03/12/2020 Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain - Désignation de la SHEMA en tant que mandataire par la CDC des Pays de l'Aigle (convention de mandat signée le 22 avril 2021) ; - Désignation de l'équipe Maîtrise d'œuvre par la CDC des Pays de l'Aigle

Accusé de réception en préfecture
 En réponse de votre lettre n° 2022-000000000-000000000
 Date de télétransmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023

	<p>Pays de l'Aigle pour l'aménagement des espaces publics et l'Ordonnancement Pilotage Coordination Urbaine (contrat de Maître d'œuvre signé le 5 novembre 2021);</p> <p>- Le plan guide mis en place par URBICUS en 2018 a été réétudié et mis à jour par l'équipe de la maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire ;</p> <p>- Désignation d'une AMO par la CDC des Pays de L'Aigle pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation sur les équipements publics (école de la Ribambelle, centre de loisirs et Pôle d'Animation Social), bon de commande signé le 09 juin 2022.</p> <p>- Inauguration de la maison du projet du 1er décembre 2022.</p> <p>Lancement opérationnel de la 1ère opération : 2ème semestre 2021</p> <p>Fin opérationnelle de la dernière opération : 2ème semestre 2027</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) également inscrite dans l'ORT actuelle et le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi des travaux :</p> <p>évolution des surfaces rénovées, des voiries nouvelles créées, des voiries réaménagées ainsi que la densité et le renouvellement urbain pour la reconstitution de l'offre (destructions, reconstructions de logement).</p> <p>Nombre de logements reconstruits et démolis</p> <p>Taux de mixité sociale dans le QPV et sur la ville</p> <p>Indicateurs qualitatifs : satisfaction des habitants</p>

FICHE PROJET n°4 : Foyer Jeunes Travailleurs (FJT)

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique.
Axe stratégique n°1	Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive.
Action nom	Foyer Jeunes Travailleurs (FJT)
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
 Date de télétransmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023

	Personne contact : cjockel.economie@paysdelalaigle.fr
Description de l'action	<p>Dans le contexte actuel du marché du travail sur le territoire, l'offre est supérieure à la demande. La problématique principale pour certaines entreprises est la difficulté de recruter (salariés, apprentis, en formation, stagiaires, intérimaires...).</p> <p>Une réflexion porte sur la mise en œuvre d'une étude de diagnostic concernant les besoins en logement et hébergement pour les jeunes.</p> <p>Cette action s'inscrit dans un projet plus large à savoir la thématique de la jeunesse. Il s'agit d'engager une réflexion collective approfondie sur les difficultés rencontrées par les jeunes aujourd'hui. Le Foyer Jeunes Travailleurs est l'une des réponses à apporter.</p>
Objectif de l'action	Agir sur l'attractivité en améliorant les conditions d'accès au logement et au premier emploi des jeunes. Agir sur la démographie de la ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'intégration d'un FJT, notamment en centre-ville, est l'occasion de revitaliser le centre-ville et de mixer la population ; de repositionner la jeunesse à proximité des équipements et services et des commerces en agissant sur les flux.
Partenaires	URHAJ / Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 18 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DÉPENSES : 18 000 € TTC soit 14 400€ HT</p> <p>RECETTES : Financement de 50 % de l'étude par la Banque des Territoires.</p>
Calendrier	Étude à engager dans le budget 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude.

FICHE PROJET n°5 : Agir avec les bailleurs sociaux

Orientation stratégique n°1 & n°2	<p>Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ;</p> <p>Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville.</p>
Axe stratégique n°1	Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive.
Action nom	Agir avec les bailleurs sociaux
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : chef de projet Petites Villes de Demain pvd.urba@paysdelaigle.fr
Description de l'action	Le projet NPNRU au sein du quartier de la Madeleine prévoit la reconstitution d'une offre sociale en dehors du QPV. De nouvelles constructions sont en cours. Néanmoins, il s'agit d'étudier le potentiel de reconstruction d'une offre sociale en centre-ville de L'Aigle. Un partenariat est à définir avec les bailleurs sociaux. Dans un premier temps, il est nécessaire de connaître la population qui vit en centre-ville afin de déterminer les besoins pour une nouvelle offre adaptée. Dans un deuxième temps, il s'agit de connaître le potentiel foncier qui pourrait accueillir de nouvelles opérations de réhabilitation/rénovation, dans le respect des caractéristiques patrimoniales éventuelles du bâti existant.
Objectif de l'action	Adapter le parc social dans le centre-ville de L'Aigle selon les besoins de la population dans une logique de mixité sociale.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vise à rééquilibrer la répartition des populations fragilisées au plus près des équipements et des services de proximité. Cette action est une opportunité de renouveler un foncier dégradé en centre-ville en proposant de nouvelles opérations d'aménagement avec les bailleurs sociaux. L'enjeu est également d'agir sur la vacance de logement par des acquisitions-réhabilitations expérimentales avec les offices d'HLM.
Partenaires	Orne Habitat, Logissia et Seminor s'engagent à une réflexion commune autour du logement social en centre-ville. Action Logement est un partenaire à intégrer dans la stratégie. Cette action est à discuter à cette date. Prochaine étape : définir les besoins du centre-ville.
Dépenses prévisionnel/définitif	Partenariat
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Partenariat à engager Un groupe de travail à mettre en place
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place du groupe projet Nb de logement sociaux réalisés en centre-ville/ORT

FICHE ACTION n°6: Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM)

Orientation stratégique n°3	Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE Date de télétransmission : 16/02/2023 Date de réception préfecture : 16/02/2023</p> </div>

Axe stratégique n°2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM)
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (P2AO) Personne contact : Edouard Reussner – Directeur du PETR e.reussner@p2ao.fr
Description de l'action	L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services est une action mise en place depuis 2004 destinées au soutien des commerçants, des artisans et des entreprises de services en milieu rural, en leur apportant une subvention pour leurs projets de modernisation et de développement, et notamment dans la modernisation de locaux, la réfection de magasin et de vitrine, la sécurisation du commerce, l'acquisition de nouveau matériel professionnel, économies d'énergies, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ... Dans le cadre du programme PVD, l'OCM est un soutien qui favorise la modernisation des entreprises en centre-ville.
Objectif de l'action	Accompagner les commerçants dans la promotion du commerce de proximité.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à développer l'activité, à moderniser les locaux et à améliorer l'image des entreprises positionnées en centre-ville
Partenaires	L'État, Région Normandie, Conseil Départemental de l'Orne, CdC des Pays de L'Aigle, CdC Vallées d'Auge et du Merlerault, CdC Argentan Intercom s'engagent à financer l'OCM. Prochaine étape : Nouvelle enveloppe à déployer dans le cadre du nouveau contrat de territoire avec la Région Normandie en 2023.
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant des subventions : A l'échelle du PETR : 836 975€ de subventions attribuées dont 658 554 € de subventions versées A l'échelle de l'Aigle : 112 000€ de subventions attribuées dont 86 000€ de subventions versées
Plan de financement prévisionnel / définitif	Lancée fin 2017, l'OCM dispose d'un budget de 911 881 € : <ul style="list-style-type: none"> • CdC Pays de L'Aigle (2017 – 2018) : 78 344 € • Département (tranche 1) : 39 172 € • Région (tranche 1) : 100 000 € • Etat – FISAC : 217 516 € • Région (tranche 2) : 150 000 € • Région (tranche 3) : 250 000 € • CdC Pays de L'Aigle (2022) : 37 677 € • Département (tranche 2) : 39 172 €

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Calendrier	Opération lancée fin 2017 ; Opération terminée en 2022 ; Nouvel abondement en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'ORT actuelle
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de dossiers engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'échelle du PETR (222 dossiers en 2022) - À l'échelle de l'Aigle : (28 dossiers sur L'Aigle soit 13 % du total) <p>Montant des travaux réalisés</p> <p>Nombre d'entreprises aidées</p> <p>Nombre de commerces repris et/ou transmis</p> <p>Localisation des investissements</p> <p>Evolution du taux de vacance commerciale à suivre (9% en 2022 en centre-ville) et son évolution</p>

FICHE PROJET n°7 : Regualification de la galerie commerciale du Cadran

Orientation stratégique n°1, n°2 & n°3	<p>Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ;</p> <p>Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville ;</p> <p>Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.</p>
Axe stratégique n° 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Requalification de la galerie commerciale du Cadran
Action n°	7
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Ville de L'Aigle</p> <p>Mairie</p> <p>Personne contact : chef de projet Petites Villes de Demain</p> <p>pvd.urba@paysdelaigle.fr</p>

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Description de l'action	<p>L'espace du Cadran est, à l'origine, une galerie commerciale située dans la rue de Bec Ham et donnant de l'autre côté sur la Place Boislandry dans l'hyper centre-ville de L'Aigle. Aujourd'hui, la disposition des locaux ne correspond plus à la demande actuelle. La Ville de L'Aigle souhaite reconverter cet espace. La réhabilitation des lieux s'oriente vers un projet de halle gourmande. Il s'agit de proposer un nouveau concept plus convivial pour l'installation de commerces de bouches. L'Espace du Cadran est une opportunité pour la réalisation de ce type de projet qui peut engendrer une forte attractivité dans le centre-ville.</p> <p>Entre temps, la création de cellules commerciales éphémères permet de redonner un usage commercial aux locaux initialement vacants, d'éviter une dégradation rapide de la galerie commerciale et est une opportunité de créer un projet commercial pour de nouveaux entrepreneurs.</p> <p>Les boutiques éphémères se sont installées par le biais de baux dérogatoires. En lien avec l'action n°7, le manager de centre-ville pourra accompagner ces porteurs de projet en leur proposant de pérenniser leurs activités dans de nouveaux locaux commerciaux dans le centre-ville de L'Aigle.</p>
Objectif de l'action	Développer l'installation de nouveaux commerces et lutter contre la vacance en hyper-centre de L'Aigle.
Conséquence sur la fonction de centralité	La revalorisation de l'Espace du Cadran va permettre de réhabiliter des cellules commerciales vacantes et de retrouver un nouveau lieu de vie et d'échanges indispensable en centre-ville.
Partenaires	<p>Chambres consulaires, Foncière de Normandie s'engagent à la construction du projet de halle gourmande.</p> <p>Cette action est à discuter à cette date.</p> <p>Prochaine action à entreprendre : reprise de contact avec la Foncière de Normandie et les chambres consulaires.</p> <p>Leur rôle est de répondre aux problématiques juridiques et besoins spécifiques du site.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	1 354 100 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DÉPENSES : 1 354 100 € HT (source : étude Fabrique Urbaine)</p> <p>(Achat cellules commerciales/ études/démolition...)</p> <p>RECETTES : à définir</p>
Calendrier	<p>2020 : Projet retenu à l'issue de l'étude des facteurs d'attractivité du centre-ville menée par la Fabrique Urbaine.</p> <p>Mai 2022 : Mise en œuvre de cellules commerciales éphémères.</p> <p>Septembre 2022 : Achat de la dernière cellule commerciale par la Mairie de L'Aigle.</p> <p>Échanges en cours avec les chambres consulaires dans le cadre d'étude d'opportunité.</p> <p>2023 : échange avec la Foncière de Normandie – réponse aux problématiques juridiques.</p>

Accusé de réception en préfecture
061 200068468 20230209 2023-02-09 023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'ORT actuelle et fiche-projet dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de commerces récréés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet temporaire : 6 boutiques créées - Le futur projet : nombre de m2 réhabilités, nombre et qualité d'activités accueillies, fréquentation <p>Nombre d'emploi créés</p> <p>Taux de vacance commerciale sur ORT</p>

FICHE ACTION n°8 : Co-financement du poste de manager de centre-ville

Orientation stratégique n°3	Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.
Axe stratégique n°2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Action nom	Co-financement du poste de manager de centre-ville.
Action n°	8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Ville de L'Aigle</p> <p>Mairie</p>
Description de l'action	La ville de L'Aigle figure comme une polarité économique et commerciale importante. Il est essentiel de déployer une stratégie opérationnelle sur le commerce de centre-ville. L'engagement d'un manager de centre-ville permet un soutien à la collectivité dans sa volonté d'agir pour le commerce et l'artisanat.
Objectif de l'action	Travailler avec les commerçants et l'union des commerçants.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le manager de centre-ville doit contribuer aux animations commerciales et ainsi valoriser l'image et l'attractivité du centre-ville de L'Aigle.
Partenaires	Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	(30 000€)/an pendant 2 ans
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DÉPENSES :</p> <p>Ville de L'Aigle (33 % (10 000€)/ an</p> <p>RECETTES :</p> <p>Banque des Territoires (66 % (20 000€)/ an</p>
Calendrier	Mars 2021 : délibération en conseil municipal de la création du poste de manager de centre-ville pour une mission de deux ans.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

	<p>Manager de centre-ville recruté (En poste d'octobre 2021 à mai 2022)</p> <p>Nouveau recrutement en cours</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Recrutement effectif</p> <p>Nombre d'actions d'animation réalisés par le manager</p> <p>Nombre d'entreprises accompagnées par le manager de commerce</p> <p>Nombre d'actions engagées : ex. boutiques éphémères dans l'Espace du Cadran.</p> <p>Taux de vacance commerciale</p>

FICHE PROJET n°9 : Garantir le maintien des linéaires commerciaux

Orientation stratégique n°2 & n°3	<p>Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville ;</p> <p>Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.</p>
Axe stratégique n°2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Garantir le maintien des linéaires commerciaux
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Communauté de Communes des Pays de L'Aigle & Ville de L'Aigle</p> <p>EPCI & Mairie</p> <p>Personne contact : csbile.urbanisme@paysdelaigne.fr & pvd.urba@paysdelaigne.fr</p>
Description de l'action	<p>Dans le cadre du PLUi et d'un contexte commercial en évolution, garantir le maintien des cellules commerciales participe à protéger les rez-de-chaussée commerciaux et éviter leur transformation en habitation.</p> <p>Plusieurs dispositions réglementaires existent, à savoir, la protection simple des linéaires commerciaux ou la protection renforcée.</p> <p>La protection simple vise à ce qu'il ne puisse avoir un changement de destination pour les linéaires commerciaux et artisanaux vers de l'habitation, l'industrie ou de l'entrepôt. Pour la protection renforcée, il ne peut y avoir changement de destination excluant les bureaux et les services.</p> <p>En lien avec l'action, il est envisageable d'instituer le droit de préemption commercial et d'inscrire une OAP conformément à l'article 105 du PLUi permettant</p>

Accusé de réception en préfecture
 N° 2023-06847
 Date de télétransmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023

	de définir la stratégie commerciale.
Objectif de l'action	L'action doit répondre au renforcement de l'attractivité commerciale en centre-ville. Cette action se justifie par la transformation de cellules commerciales en habitations.
Conséquence sur la fonction de centralité	En protégeant les commerces du centre-ville d'un changement de destination sur les axes stratégiques, le but est d'éviter l'émiettement mais aussi l'étalement du commerce.
Partenaires	Les chambres consulaires s'engagent à proposer des outils répondant à la problématique. Cette action est en discussion à cette date. Prochaine étape : Une première approche doit être engagée par les collectivités en interne. Puis, un travail peut être fait avec les chambres consulaires.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût d'une étude si nécessaire
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Adoption de mesures de protection des commerces Réalisation de la liste des locaux commerciaux protégés

FICHE PROJET n°10 : Réaliser un schéma directeur commercial et un observatoire

Orientation stratégique n°2 & n°3	Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville ; Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.
Axe stratégique n°2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Réaliser un schéma directeur commercial et un observatoire
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : Cheffe du service développement économique

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

	azerkovitz.economie@paysdelaigle.fr
Description de l'action	<p>La configuration commerciale spécifique sur le territoire de L'Aigle renforce la mise en place d'un schéma directeur commercial ainsi qu'un observatoire.</p> <p>En effet, le commerce de centre-ville caractérisé comme un centre commercial à ciel ouvert est en concurrence avec deux zones commerciales regroupant la grande distribution (une à proximité du centre-ville et l'autre en périphérie de la ville positionnée sur la commune de Saint-Sulpice). Pour un développement commercial optimal et raisonné, le schéma directeur commercial est un outil qui permet de maîtriser ces différentes formes de commerce, de rassembler les informations disponibles sur l'activité commerciale et sur l'environnement économique du territoire de L'Aigle.</p> <p>Le schéma directeur comporte une analyse prospective et indique les orientations en matière de développement commercial.</p>
Objectif de l'action	L'action souhaite répondre à un équilibre des activités commerciales en centre-ville et en périphérie.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le développement de la zone commerciale (Intermarché, bricomarché, centrakor...) située sur l'avenue Comtesse de Ségur sur des terrains impactés par le PPRI doit être complémentaire par rapport à l'offre du centre-ville. Il s'agit de garder cette double attraction avec le commerce de centre-ville et celui de la grande distribution.</p> <p>Le but est d'adapter un aménagement commercial optimal en lien avec les autres projets des collectivités (passage de la voie verte, complexe culturel ...).</p>
Partenaires	Ville de L'Aigle, CCI, CMA
Dépenses prévisionnel/définitif	Étude à définir selon les besoins
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DÉPENSES :</p> <p>(Estimation d'un schéma directeur commercial : 20 000 € selon bureau d'études spécialisé)</p> <p>RECETTES :</p>
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation du schéma</p> <p>Nombre d'actions inscrites dans le schéma et taux de leur réalisation</p> <p>Taux de vacance commerciale et son évolution</p> <p>Nombre de commerces/d'entreprises et leur évolution</p>

FICHE ACTION n°11 : Réalisation des travaux d'accessibilité voirie et bâtiments (Ad'AP)

Orientation stratégique n°2	Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, doüces en particulier: en valorisant les places
-----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
 Date de télétransmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023



	et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville.
Axe stratégique n°3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Réalisation des travaux d'accessibilité voirie et bâtiments (Ad'AP)
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle/ Ville de L'Aigle EPCI/Mairie Personne contact : Mairie : Alain Esnault – responsable service travaux-bâtiments travaux2@ville-laigle.fr CdC : Nicolas Gueunet – Directeur des services techniques ngueunet.st@paysdelaigne.fr
Description de l'action	Conformément à l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, ainsi qu'au Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle ont réalisé des diagnostics d'accessibilité de ses ERP, dans le cadre de l'ADAP. Suite à ces diagnostics, des travaux sont nécessaires à la mise en accessibilité des ERP des collectivités.
Objectif de l'action	Garantir « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en accessibilité des ERP en centre-ville permet à l'ensemble de la population un accès aux services publics.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	CdC (167 192 € TTC soit 133 753 € HT) sur 2024/2027 Ville ((Phase 1: 440 000 € HT en 2022) + phase 2 en 2023 (estimation à revoir) sur 2022/2024
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : 2021 Ville : 365 041 € (accessibilité intérieure des bâtiments communaux) 2021 CdC : 45 000 € RECETTES : DETR 2021 Ville (109 512, 30€) DETR 2021 CdC (22 500 €)

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Calendrier	Quelles sont les échéances prévues : CdC (2024-2027) Ville (2022-2024)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans l'ORT initiale et le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des équipements publics - Nombre de bâtiments rendus accessibles - Qualité des travaux réalisés - Nombre d'attestation d'accessibilité et de bilan transmis à la DDT.

FICHE ACTION n°12 : Développement de la mobilité douce par l'aménagement de la voie verte de la Risle – passage en centre-ville de L'Aigle

Orientation stratégique n°2	Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville.
Axe stratégique n°3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
Action nom	Développement de la mobilité douce par l'aménagement de la voie verte de la Risle – passage en centre-ville de L'Aigle.
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : Valery Bourgouin direction@ouche-normandie.fr
Description de l'action	Suite à l'étude menée en 2011 pour la création d'une véloroute voie verte le long de la Risle, les élus du territoire ont souhaité s'engager dans ce projet. La présence de l'eau combinée aux éléments patrimoniaux, touristiques et de loisirs existants et à venir, confère au territoire un potentiel de valorisation et de développement touristique conséquent. Le projet a pour volonté de valoriser et de tisser un lien autour du patrimoine industriel existant le long de la Risle si caractéristique du territoire. Il permettra de créer des connexions entre les bourgs de St Sulpice-sur-Risle et Rai, entre les sites d'intérêts présents sur le secteur (Manufacture Bohin, Centre-ville de L'Aigle, Étang La Croix Lamirault et Ferme de Rai), mais également avec les itinéraires vélos dans l'Orne.
Objectif de l'action	Proposer un circuit dédié aux mobilités douces.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action renforce les fonctions de centralité avec le passage de la voie verte en centre-ville de L'Aigle. Les connexions créées favoriseront le déplacement durable des habitants des communes adjacentes vers L'Aigle mais aussi pour les visiteurs/promeneurs. Ce projet s'intègre dans une dynamique globale de revalorisation du centre-ville. Ce projet aura des répercussions positives sur le tourisme et le commerce.
Partenaires	L'État, la Région Normandie, le Conseil Départemental de l'Orne s'engagent à une participation financière.
Dépenses prévisionnel/définitif	2 929 169 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : 2 929 169 €HT RECETTES : 2 035 021 €
Calendrier	Deux phases (2022/2023/2024) Livraison prévisionnelle en juillet 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE et l'ORT initiale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de voie aménagée - Services mis en œuvre - Equipements réalisés (stationnement vélos, signalétique) - Qualité des aménagements réalisés - Fréquentation

FICHE PROJET n°13 : Réflexion stratégique sur la compétence AOM

Orientation stratégique n°2	Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville.
Axe stratégique n°	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
Action nom	Étude pour un programme stratégique en matière de mobilité (dans le cadre de la compétence AOM)
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : mbrechet.cdc@paysdelaigne.fr & pvd.urba@paysdelaigne.fr
Description de l'action	La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est devenue AOM locale en juillet 2021. Ses champs de compétence sont identifiés (transport à la demande, covoiturage, location de vélos électriques, mobilités douces, auto-partage, services de mobilité solidaire). Il s'agit de définir un diagnostic de l'ensemble des mobilités à l'échelle de la Communauté de Communes afin d'identifier et de mettre en place des actions concrètes sur la compétence

Copie reçue en préfecture
 061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
 Date de télétransmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023

Objectif de l'action	Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle.
Conséquence sur la fonction de centralité	La stratégie engagée sur la mobilité peut permettre de faciliter les déplacements pour les habitants du territoire et ainsi contribuer au renforcement des fonctions de centralité de la ville de L'Aigle.
Partenaires	ADEME / Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Étude à engager (Lancement PDSM en 2023)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : RECETTES : Estimation d'une étude : entre 20 000 € et 30 000 €
Calendrier	18 février 2021 : Délibération du Conseil Communautaire sur la prise de la compétence AOM.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	COT - PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Adoption du schéma/programme AOM

FICHE ACTION n°14 : Requalification des boulevards (Vaugeois, rue Rouyer)

Orientation stratégique n°2	Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville.
Axe stratégique n°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville.
Action nom	Requalification des boulevards (Vaugeois, rue Rouyer et Pasteur) et des axes structurants longeant la Plaine de la Risle, aménagement des abords du complexe culturel-cinématographique.
Action n°	14
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : Christophe Sbile csbile.urbanisme@paysdelaigne.fr
Description de l'action	La CdC des Pays de L'Aigle, en collaboration avec la Ville de L'Aigle, a souhaité engager une réflexion globale d'aménagement sur le centre-ville, afin de garantir une cohérence, une continuité et une qualité architecturale et paysagère dans les aménagements futurs. Pour ce faire, la CdC est accompagnée par un mandataire, la SHEMA, et a confié à un groupement de maîtrise d'œuvre « La Compagnie du Paysage », un schéma directeur constituant une feuille de route pour les futurs aménagements qui, pour des raisons calendaires et budgétaires, seront répartis en secteurs et marchés subséquents. Le premier marché sera lancé par l'accord cadre <small>061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE Date de réception préfecture : 16/02/2023</small>

	<p>concerne la Place de Verdun, notamment les abords du complexe culturel qui sera livré fin d'été 2023, les bords de Risle et l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny qui fait le lien avec l'hyper centre et les places Europe et Boislandry, requalifiées il y a 5 ans. La requalification et la renaturation de ces espaces s'inscrivent dans les opérations de revitalisation et redynamisation du centre-ville de L'Aigle afin de le rendre plus attractif.</p> <p>Plusieurs hypothèses ont été proposées pour l'aménagement futur de la rue Rouyer et du boulevard Vaugeois incluant des axes cyclables et la plantation d'arbres. Ces aménagements font parties des derniers marchés subséquents. Ils débiteront à l'horizon 2025.</p>
Objectif de l'action	Valoriser les axes stratégiques et les espaces publics du centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à améliorer le cadre de vie du centre-ville de L'Aigle. Au-delà d'une simple requalification, le but est d'intégrer de nouveaux modes de déplacement sur les différents secteurs avec la création d'une piste cyclable sur l'Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny puis, par la suite, se poursuivra sur la rue du Docteur Rouyer et le boulevard Vaugeois.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimation de 2 500 000 € (à redéfinir)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : estimation de 2 500 000 € RECETTES :
Calendrier	Travaux en 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE et l'ORT initiale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions réalisées - Linéaires et surfaces aménagées - Qualité des espaces piétonniers et vélos aménagés

FICHE ACTION n°15 : Préservation et valorisation du patrimoine historique :

Restaurer l'église St Martin & l'église St Jean

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique.
Axe stratégique n°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville.
Action nom	Préservation et valorisation du patrimoine historique : Restaurer l'église St Martin & l'église St Jean
Action n°	15
Statut	Engagée

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Ville de L'Aigle Mairie Alain Esnault – responsable service travaux-bâtiments travaux2@ville-laigle.fr
Description de l'action	Un travail de restauration des églises est engagé afin d'éviter leur dégradation prématurée. De plus, le patrimoine religieux fait partie du patrimoine historique de L'Aigle, il est judicieux de s'engager dans un programme pluriannuel d'investissement pour répondre aux enjeux financiers importants sur ce type de chantier de restauration.
Objectif de l'action	Conserver et valoriser le patrimoine bâti de la commune.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action met en valeur le bâti religieux du centre-ville de L'Aigle, ce qui permet de renforcer l'attractivité du territoire.
Partenaires	DRAC, Département de l'Orne, Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	DÉPENSES : Église St Martin : 1 343 410 € (4 tranches + coût maîtrise d'œuvre à revoir) Église St Jean : 623 000 € (plan de financement 2022)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Église St Martin : 4 tranches d'intervention (1 tranche ferme + 3 tranches optionnelles) Tranche ferme : 288 792 TTC Tranches optionnelles N°1: 228 764 € TTC N°2 : 334 618 € TTC N°3 : 197 732 HT €
Calendrier	Église St Martin : 2021/2024 4 tranches d'intervention (1 tranche ferme + 3 tranches optionnelles) Église St Jean : à engager
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'ORT initiale.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux : - réalisation de l'action et sa qualité - Montant des travaux réalisés

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

FICHE ACTION n°16 : Soutenir la rénovation du parc privé avec la Fondation du Patrimoine

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique.
Axe stratégique n°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville.
Action nom	Soutenir la rénovation du parc privé avec la Fondation du Patrimoine
Action n°	16
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Ville de L'Aigle Mairie Personne contact : Jean-Luc Paulhe – conseiller municipal jeanluc.paulhe@yahoo.fr
Description de l'action	La Fondation du Patrimoine est un organisme d'utilité publique qui a pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur de patrimoine bâti protégé ou non par l'État. La convention mise en place avec la Ville de L'Aigle doit permettre d'encourager les propriétaires privés à préserver l'architecture traditionnelle et les aider par des mesures financières et fiscales afin de supporter les coûts liés aux travaux. Les particuliers peuvent obtenir un Label qui reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé et la qualité des travaux de restauration, leur permettant ainsi de bénéficier d'une déduction fiscale (sous conditions) et d'une subvention de 2 % du montant des travaux TTC au moyen d'un fonds de concours alimenté par la Ville. La possibilité d'un taux bonifié sera étudiée pour les propriétaires non imposables.
Objectif de l'action	Mettre en valeur l'architecture aiglonne.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action renforce le patrimoine architectural du centre-ville de L'Aigle.
Partenaires	Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : La mairie verse une contribution annuelle à la Fondation du patrimoine d'un montant de 10 000 € afin de financer les demandes de Label. En cas de non utilisation de la totalité de la somme, le reliquat est reporté sur l'année suivante. RECETTES :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Calendrier	<p>Convention d'une durée de 3 ans, prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 1^{er} janvier 2024.</p> <p>Juin 2021 : délibération du conseil municipal validant la convention avec la Fondation du Patrimoine.</p> <p>Fin 2022-2023 : communication à développer auprès des particuliers</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'ORT initiale.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travaux engagés (premier bilan (octobre 2022) : pas de travaux engagés) - Outils de communication mis en place - Montant des travaux réalisés - Qualité des réalisations

FICHE PROJET n°17 : Requalification de l'Espace des Tanneurs

Orientation stratégique n°1 & n°3	<p>Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ;</p> <p>Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.</p>
Axe stratégique n°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville.
Action nom	Requalification de l'Espace des Tanneurs
Action n°	17
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	<p>Ville de L'Aigle</p> <p>Mairie</p> <p>Personne contact :</p>
Description de l'action	<p>L'espace culturel des Tanneurs s'inscrit en tant que site stratégique du centre-ville de L'Aigle. Il regroupe un ensemble d'équipement (MJC, salle d'exposition, Université Inter Age ...) dont la médiathèque à proximité immédiate ainsi qu'un parking conséquent.</p> <p>Témoin du passé industriel, le site est une ancienne tannerie du 19^{ème} siècle. L'ensemble du bâti présente des signes de vétusté. L'étude réalisée par la Fabrique Urbaine recense l'Espace des Tanneurs comme un site à fort potentiel. La Ville souhaite donc requalifier cet espace. Une étude flash a été menée avec l'EPFN en mai 2022. L'objet de l'intervention est de déterminer la faisabilité urbaine, technique et économique du site. Plusieurs scénarii sont proposés</p>

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
 Date de télétransmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023

	(culture/jeunesse ; culture/patrimoine ; culture/économie).
Objectif de l'action	Mettre en valeur le potentiel d'un équipement public en centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	En lien avec les autres projets d'aménagement sur le centre-ville (complexe culturel, réflexion sur l'ancien cinéma), les futurs usages du site vont permettre de repositionner l'espace des Tanneurs et la médiathèque comme offre centrale sur L'Aigle. Ces équipements seront en adéquation avec l'offre actuelle proposée.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	DÉPENSES : estimation entre 2 757 230 € et 3 308 676€ selon le projet défini.
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche projet inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des équipements proposés - Fréquentation

FICHE PROJET n°18 : S'inscrire dans le réseau de « Petite Cité de Caractère »

Orientation stratégique n°1 & n°3	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ; Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.
Axe stratégique n°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville.
Action nom	S'inscrire dans le réseau de « Petite Cité de Caractère »
Action n°	18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Ville de L'Aigle Mairie Personne contact : élu référent + chef de projet Petites Villes de Demain pvd.urba@paysdelaigne.fr

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Description de l'action	Le patrimoine figure comme un des enjeux à revaloriser pour la Ville de L'Aigle. L'engagement dans le concept de « Petite Cité de Caractère » est une continuité des engagements réalisés pour la revalorisation du centre-ville de L'Aigle. À travers l'appellation « Petite Cité de Caractère, la collectivité souhaite promouvoir la stratégie et son engagement réalisés sur son patrimoine remarquable. De plus, la démarche renforce le projet global patrimonial en instituant un programme pluriannuel de revalorisation.
Objectif de l'action	Positionner le patrimoine au cœur des réflexions.
Conséquence sur la fonction de centralité	S'inscrire dans « Petite Cité de Caractère » renforce l'image positive du centre-ville de L'Aigle. Il s'agit d'une opportunité pour la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du territoire.
Partenaires	Association Petite Cité de Caractère, Département de l'Orne, ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : Cotisation annuelle de 1€/habitant.
Calendrier	Juin 2022 : visite du centre-ville avec Pierre Poisson/Pauline Pichot (état des lieux et potentiel de s'inscrire dans Petite Cité de Caractère)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention du label Suivi de l'engagement PCC Analyse de leurs impacts sur la fréquentation touristique, etc. (ex évolution du nb de touristes)

FICHE PROJET n°19 : Développer l'outil de protection des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et PVAP (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)

Orientation stratégique n°1 & n°3	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ; Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.
Axe stratégique n°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de révéler la beauté de la ville.
Action nom	Développer l'outil de protection des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et PVAP (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)
Action n°	19
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Ville de L'Aigle/ Communauté de Communes

061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

	<p>Mairie/ EPCI</p> <p>Personne contact : élu référent -</p> <p>chef de projet Petites Villes de Demain</p> <p>pvd.urba@paysdelaigle.fr</p>
Description de l'action	<p>Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager du territoire. Les SPR se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p> <p>Ces sites patrimoniaux font également l'objet d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) et/ou d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSVM).</p>
Objectif de l'action	Promouvoir la protection et la valorisation du patrimoine.
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans une stratégie patrimoniale globale, le SPR participe à la protection du patrimoine du centre-ville en tant que servitude d'utilité publique (SUP) affectant l'utilisation des sols.
Partenaires	ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>DÉPENSES : Étude à estimer</p> <p>(Cas d'étude de la Ville d'Ernée en Mayenne : 69 000€</p> <p>RECETTES :</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	D'ici 2026.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Obtention du classement</p> <p>Suivi des engagements</p>

FICHE ACTION n°20 : Construction du complexe culturel/cinéma et renaturation de la Place de Verdun, en cœur de ville avec de nouveaux espaces de stationnement.

Orientation stratégique n°2 & n°3	<p>Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville ;</p> <p>Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.</p>
Axe stratégique n°5	Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée.
Action nom	Construction du complexe culturel/cinéma et renaturation de la Place de Verdun, en cœur de ville avec de nouveaux espaces de stationnement.

Accuse de réception en préfecture
 N° 2023-09-023-DE
 Date de transmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023

Action n°	20
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : Christophe Sbile csbile.urbanisme@paysdelaigne.fr
Description de l'action	<p>Le cinéma L'Aiglon et la salle Verdun, salle de spectacle de L'Aigle étaient des équipements vieillissants. Ainsi, la mise en place d'un nouveau cinéma a été engagée en 2017. Projet en réflexion depuis des années, l'opération d'un nouveau cinéma s'est transformée en une opération d'un complexe culturel. Il sera composé d'une Grande Salle de spectacle pouvant être utilisée sous trois configurations différentes : Concert (Configuration pouvant accueillir 700 personnes grâce aux gradins rétractables), Spectacles (Configuration pouvant accueillir jusqu'à 411 places) et Cinéma (Configuration accueillant jusqu'à 313 places), ainsi que deux salles de cinéma, l'une de 60 et l'autre de 150 places.</p> <p>Les espaces libérés par la démolition de l'ancienne salle de Verdun vont pouvoir être valorisés entre autres par l'aménagement d'une voie nouvelle entre l'avenue de Lattre de Tassigny et la rue de Paradis et un mail planté qui intégrera des aires de stationnement paysagées. Les abords du complexe culturel et les cheminements piétons seront traités avec des matériaux de qualité tels que des pavés et une finition béton balayé ou désactivé. Le plan guide lumière qui définit un éclairage adapté à chaque espace permettra de mieux signaler l'eau de la Risle, de préserver la biodiversité, de créer des repères et enfin de participer à l'animation nocturne.</p>
Objectif de l'action	Offrir un nouvel équipement culturel et des espaces publics de qualité.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'implantation d'un équipement tel qu'un complexe culturel est un atout pour l'attractivité du centre-ville. Avec une programmation riche et variée, le complexe culturel permettra aux habitants de L'Aigle et aux communes de la CdC de venir en centre-ville pour se cultiver mais aussi se restaurer et se promener.</p> <p>La maîtrise d'œuvre a proposé de recréer la Place de Verdun comme un parc contemporain à l'Ouest de l'hyper centre de L'Aigle, complémentaire du parc historique du château de L'Aigle (mairie) à l'Est. Une véritable volonté s'est engagée auprès des collectivités dans l'intégration de la nature en ville dans le paysage urbain du centre-ville de L'Aigle. Il s'agit de valoriser de nouveaux espaces publics de qualité à proximité des abords de la Risle en lien avec les travaux de renaturation de la Risle engagés par le Syndicat de la Risle.</p>
Partenaires	SHEMA, l'État, Région Normandie, Conseil Départemental de l'Orne, Ville de L'Aigle, Centre National du Cinéma (CNC)
Dépenses prévisionnel/définitif	11 300 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : 11 300 000€ RECETTES : 5 400 000€
Calendrier	Engagement avec bureau d'études Mars 2022 : Démolition de l'ancienne salle de Verdun (salle de spectacles de L'Aigle, amiantée et vétuste) et de bâtiments annexes.

Aménagement, préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

	<p>Juin 2022 : Réunion publique d'information concernant les travaux de la Place de Verdun et de l'avenue de Lattre de Tassigny.</p> <p>Septembre 2022/Fin 2022 : travaux en cours sur l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.</p> <p>Printemps 2023 : livraison</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE et dans l'ORT initiale.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de salles construites</p> <p>Nombre de m2 réalisés</p> <p>Qualité des équipements proposés</p> <p>Fréquentation de l'équipement</p> <p>Nombre de spectacles organisés et de films projetés</p> <p>Nombre de places de stationnement</p> <p>Taux de satisfaction auprès de la population</p>

FICHE PROJET n°21 : Restauration de l'ancien cinéma L'Aiglon

Orientation stratégique n°1 & n°3	<p>Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ;</p> <p>Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.</p>
Axe stratégique n°5	Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée
Action nom	Restauration de l'ancien cinéma L'Aiglon
Action n°	21
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	<p>Ville de L'Aigle</p> <p>Mairie</p> <p>Personne contact : élu référent -</p> <p>chef de projet Petites Villes de Demain</p> <p>pvd.urba@paysdelaigle.fr</p>

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023



Description de l'action	En lien avec l'action n°19 (construction d'un complexe culturel), il s'agit de définir les futurs usages du site de l'ancien cinéma L'Aiglon. Une étude pré-opérationnelle a été engagée avec la Fabrique Urbaine afin de déterminer le potentiel du site. En fonction des coûts financiers estimés, le projet futur sera défini.
Objectif de l'action	Promouvoir un équipement à forte identité aiglonne.
Conséquence sur la fonction de centralité	A moyen terme, la requalification de la rue du Docteur Rouyer et du boulevard Vaugois participent à la revalorisation de cette ancienne route nationale. La localisation ainsi que le bâti de l'ancien cinéma présentent de nombreux intérêts en termes de vitrine dans le développement de projets futurs. Après le déménagement du cinéma dans le nouveau complexe culturel, il est essentiel de définir de nouveaux usages afin de limiter la dégradation du bâti et d'éviter une friche en plein centre-ville.
Partenaires	Fabrique Urbaine, Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Étude pré-opérationnelle : 16 750 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : à définir selon les résultats de l'étude pré-opérationnelle RECETTES :
Calendrier	2022 : Étude pré-opérationnelle Fabrique Urbaine
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche projet inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Voir nouveaux usages du site

FICHE ACTION n°22 : Rénovation énergétique du patrimoine

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique.
Axe stratégique n°5	Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée.
Action nom	Rénovation énergétique du patrimoine
Action n°	22
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et Ville de L'Aigle EPCI et mairie de L'Aigle Personne contact : ngueunet.st@paysdelaigle.fr & travaux2@ville-laigle.fr

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Description de l'action	<p>Le PETR a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOÏA dans le cadre du programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). L'objectif est d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics. Les deux collectivités se sont engagées avec le PETR dans le programme ACTEE 2 avec la mise en place d'audits énergétiques.</p> <p>7 audits énergétiques pour la Ville de L'Aigle et 14 audits énergétiques pour la Communauté de Communes sont en cours.</p> <p>Une prestation supplémentaire de Conseil en Énergie Partagée (CEP) du TE61 (Territoires d'Énergie de l'Orne) est engagée.</p> <p>À la suite des audits énergétiques, il est nécessaire de définir une stratégie optimale sur le long terme avec une approche en coût global.</p>
Objectif de l'action	Réduire la dépense énergétique des bâtiments publics.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de réfléchir à une stratégie énergétique du patrimoine public, dont en centre-ville. Cette action s'inscrit comme un axe essentiel dans le programme PVD.
Partenaires	<p>La Banque des Territoires s'engage à apporter des outils afin de renforcer la stratégie de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités (dispositifs de financement : Intracting classique, sécurisé, mutualisé, prêts ...)</p> <p>Cette action reste à discuter à cette date.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>DÉPENSES :</p> <p>Audits énergétiques estimés à 3000€/audit</p> <p>Facturation du TE61 du CEP à 500€/bâtiment</p> <p>À venir : CdC des Pays de L'Aigle : SDIE (étude en 2023 : 80 000 €)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DÉPENSES :</p> <p>Audits énergétiques estimés à 3000€/audit</p> <p>Facturation du TE61 du CEP à 500€/bâtiment</p> <p>RECETTES :</p> <p>Financement à 50 % des audits par l'AMI SEQUOÏA</p>
Calendrier	Calendrier prévisionnel à définir selon les projets de rénovation.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'audits réalisés</p> <p>Nombre de bâtiments engagés</p> <p>Nombre de travaux réellement réalisés à l'issue des audits</p>

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

FICHE ACTION n°23 : Aménagement des locaux de la Communauté de Communes

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique
Axe stratégique n°5	Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée.
Action nom	Aménagement des locaux de la Communauté de Communes
Action n°	23
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : ngueunet.st@paysdelaigne.fr
Description de l'action	Initialement, la Communauté de Communes avait réalisé une étude de réaffectation de ses anciens locaux situés au 3, place du Parc à cause de son déménagement dans les locaux dans l'ancienne DGFIP situés Place de l'Europe. Le contexte budgétaire actuel réoriente le projet vers les locaux initiaux. Ainsi, une étude d'opportunité est engagée afin de définir les besoins des différents services.
Objectif de l'action	Optimiser les locaux internes aux collectivités.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet le maintien des services publics à proximité immédiate du centre-ville. Cette mission du programmiste s'inscrit dans le programme de l'ORT et PVD dont les objectifs consistent à redynamiser la ville de L'Aigle et renforcer son attractivité.
Partenaires	Banque des Territoires peut prendre en charge 50 % de l'étude. Cette étude est en discussion à cette date.
Dépenses prévisionnel/définitif	Étude : 4200 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : Étude : 4200 €HT + chiffrage de l'adaptation des locaux RECETTES : voir cofinancement à 50 % Banque des Territoires
Calendrier	Étude en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux engagés :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

FICHE PROJET n°24 : Etude sur le déménagement de l'office du tourisme

Orientation stratégique n°3	Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.
Axe stratégique n°5	Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée.
Action nom	Étude sur le déménagement de l'office du tourisme
Action n°	24
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Office du tourisme de L'Aigle Personne contact : Valéry Bourgoïn – directeur de l'office de tourisme direction@ouche-normandie.fr
Description de l'action	L'office de tourisme actuel ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui de par sa faible superficie. La volonté est de transférer l'office de tourisme situé initialement Place Fulbert de Beina dans les anciennes écuries du château vers la Place Boislandry et la Place de l'Europe sous les halles. Une étude de faisabilité est engagée.
Objectif de l'action	Renforcer l'attractivité du centre-ville en intégrant de nouveaux équipements.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vise à réimplanter un équipement culturel sur une place stratégique. En lien avec le projet du complexe culturel mais aussi le passage de la voie verte en centre-ville, il est pertinent de proposer un accueil des touristes optimal.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel	6 134,40 € TTC (étude de faisabilité)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : à définir selon l'étude de faisabilité RECETTES :
Calendrier	Octobre 2022 : étude de faisabilité en cours.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche projet inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de l'étude

FICHE PROJET n°25 : Réflexion sur le quartier de la gare

Orientation stratégique n°2 & n°3	Améliorer le cadre de vie et la mixité sociale par la requalification des espaces publics, en favorisant les mobilités, douces en particulier; en valorisant les places et les rues commerçantes et en réintroduisant la nature en ville ; Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

	animations en centre-ville.
Axe stratégique n°5	Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée.
Action nom	Réflexion sur le quartier de la gare
Action n°	25
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et Ville de L'Aigle EPCI et Mairie Personne contact :
Description de l'action	Situé à proximité du centre-ville de L'Aigle, il est judicieux de définir une réflexion stratégique à long terme sur le quartier de la gare. En effet, la gare à part entière est une porte d'entrée sur la ville de L'Aigle. Un travail a déjà été engagé en 2015 sur le sujet avec une étude portée par la Communauté de Communes autour de la Plaine de la Risle. Cette dernière n'ayant pas aboutie, il est opportun de redéfinir un projet d'aménagement viable et correspondant aux besoins actuels et futurs. Rénovée en 2014, la gare de L'Aigle présente des locaux vacants. Selon la maturité du projet de quartier, il est intéressant d'ouvrir ces locaux à de nouveaux porteurs de projets. Le dispositif « Place de la Gare » offre cette chance en proposant de nouveaux services de proximité intégrés dans les gares. Cette réflexion est engagée auprès de la Région Normandie et de la SNCF.
Objectif de l'action	Valoriser le quartier de la gare.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action symbolise une véritable ambition en matière de développement territorial. En effet, le quartier jouit d'une liaison avec le monde extérieur dont Paris (à 1h20 en train) et offre une opportunité d'être intégré avec le centre-ville afin de bénéficier de son attractivité.
Partenaires	Région Normandie, SNCF s'engagent à participer au développement du quartier de la gare. Cette action est en discussion à cette date.
Dépenses prévisionnel/définitif	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	Réflexion à long terme.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de la réflexion

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

FICHE ACTION n°26 : Démarches de concertation avec les habitants

Orientation stratégique n°1 & n°3	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique ; Favoriser le soutien au tissu commercial et économique, en animant les acteurs économiques, en renforçant l'attractivité touristique et culturelle avec des animations en centre-ville.
Axe stratégique n°6	S'engager dans une dynamique collective de transitions sur le territoire aiglon.
Action nom	Démarches de concertation avec les habitants
Action n°	26
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et Ville de L'Aigle EPCI et Mairie : participation-citoyenne@ville-laigle.fr & pvd.urba@paysdelaigne.fr & mbrechet.cdc@paysdelaigne.fr ;
Description de l'action	Des actions de concertation sont à engager afin de permettre l'investissement des habitants dans le projet de territoire. Pour rappel, l'étude établie par la Fabrique Urbaine a mis en place des temps de concertation avec les habitants (diagnostic en marchant, ateliers avec les commerçants, les habitants et les jeunes). Il est pertinent de proposer de nouvelles actions de concertation en lien avec les futurs projets de la ville. Ces initiatives sont à mettre en cohérence avec les initiatives du service « participation citoyenne » de la Ville de L'Aigle.
Objectif de l'action	Impliquer les habitants dans la revitalisation du centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le programme PVD.
Partenaires	Habitants
Dépenses prévisionnel/définitif	Chaque action de concertation peut présenter des financements à mobiliser. D'autres actions nécessitent seulement du temps.
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	COT et PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions de concertations engagées Nombre de personnes engagées dans la concertation Nombre d'action du programme PVD qui ont été concertées

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

FICHE ACTION n°27 : Mener des actions dans la transition énergétique et écologique

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique.
Axe stratégique n°6	Impliquer les élus, les techniciens, partenaires et habitants dans la transition écologique.
Action nom	Mener des actions dans la transition énergétique et écologique
Action n°	27
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle EPCI Personne contact : Margot Bréchet – chargé de mission transition écologique (CdC) - mbrechet.cdc@paysdelaigne.fr Agathe Biarrotte – chargé de mission développement durable (mairie) : participation-citoyenne@ville-laigle.fr
Description de l'action	La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle s'est engagée dans la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et d'un contrat d'Objectifs Territorial (COT). Il vise à définir les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité. Un programme d'actions doit être réalisé afin d'améliorer la transition énergétique et anticiper les impacts du changement climatique (diagnostic en cours). Il faut intégrer à ce programme la diffusion de savoir-faire spécifiques à la réhabilitation énergétique durable du bâti ancien. La Mairie de L'Aigle s'engage, elle aussi, à travers son service développement durable, dans une démarche de transition énergétique et écologique. Exemple : Dans le cadre de la construction de la recyclerie par le SMIRTOM sur la commune de Saint-Ouen-sur-Iton, il est pertinent de renforcer les échanges entre les collectivités et le SMIRTOM via un partenariat.
Objectif de l'action	Impliquer les collectivités et les habitants dans la transition écologique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Mener des actions dans la transition énergétique et écologique peut se retrouver sous différentes formes (actions d'animation/ projets d'aménagement en cours). Cet axe stratégique doit être intégré au programme PVD.
Partenaires	Engagement de l'ADEME au financement du COT à travers la labellisation Cit'ergie via une subvention de 70 %.
Dépenses prévisionnel/définitif	DÉPENSES : RECETTES :
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Calendrier	PCAET et COT: Diagnostic en cours Stratégie à élaborer (premier trimestre 2023) & programme d'actions
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET et COT en cours.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Actions engagées : Nombre d'actions de sensibilisation et de formation des agents/des entreprises/des professionnels Nombre de projets du programme d'action prenant l'enjeu TE

FICHE PROJET n°28 : Projet de renouvellement urbain sur l'ancienne friche Frénéhard & Michaux

Orientation stratégique n°1	Proposer une offre de logements adaptée aux besoins des populations, notamment en développant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance, tout en préservant l'identité architecturale et patrimoniale du centre-ville ancien et prenant en compte les enjeux de transitions énergétique et écologique.
Axe stratégique n°6	S'engager dans une dynamique collective de transitions sur le territoire aiglon.
Action nom	Projet de renouvellement urbain sur l'ancienne friche Frénéhard & Michaux
Action n°	28
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Ville de L'Aigle Mairie Personne contact :
Description de l'action	Le projet de la centrale photovoltaïque est la suite du projet initial, à savoir, réinvestir l'ancienne friche Frénéhard & Michaux sur le site de la Mousse. Les bâtiments étaient dans un état détérioré ce qui a conduit à leur démolition avec l'aide de l'EPFN. L'état des sols incite la collectivité à s'engager vers la mise en place d'une centrale photovoltaïque.
Objectif de l'action	Accompagner les projets en renouvellement urbain dans le respect des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Développement des énergies renouvelables.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action ne contribue pas au renforcement des centralités. Néanmoins, le site de la Mousse est inscrit dans le périmètre ORT. Il est pertinent de l'inclure dans le programme PVD sous l'axe n°6.
Partenaires	EPFN

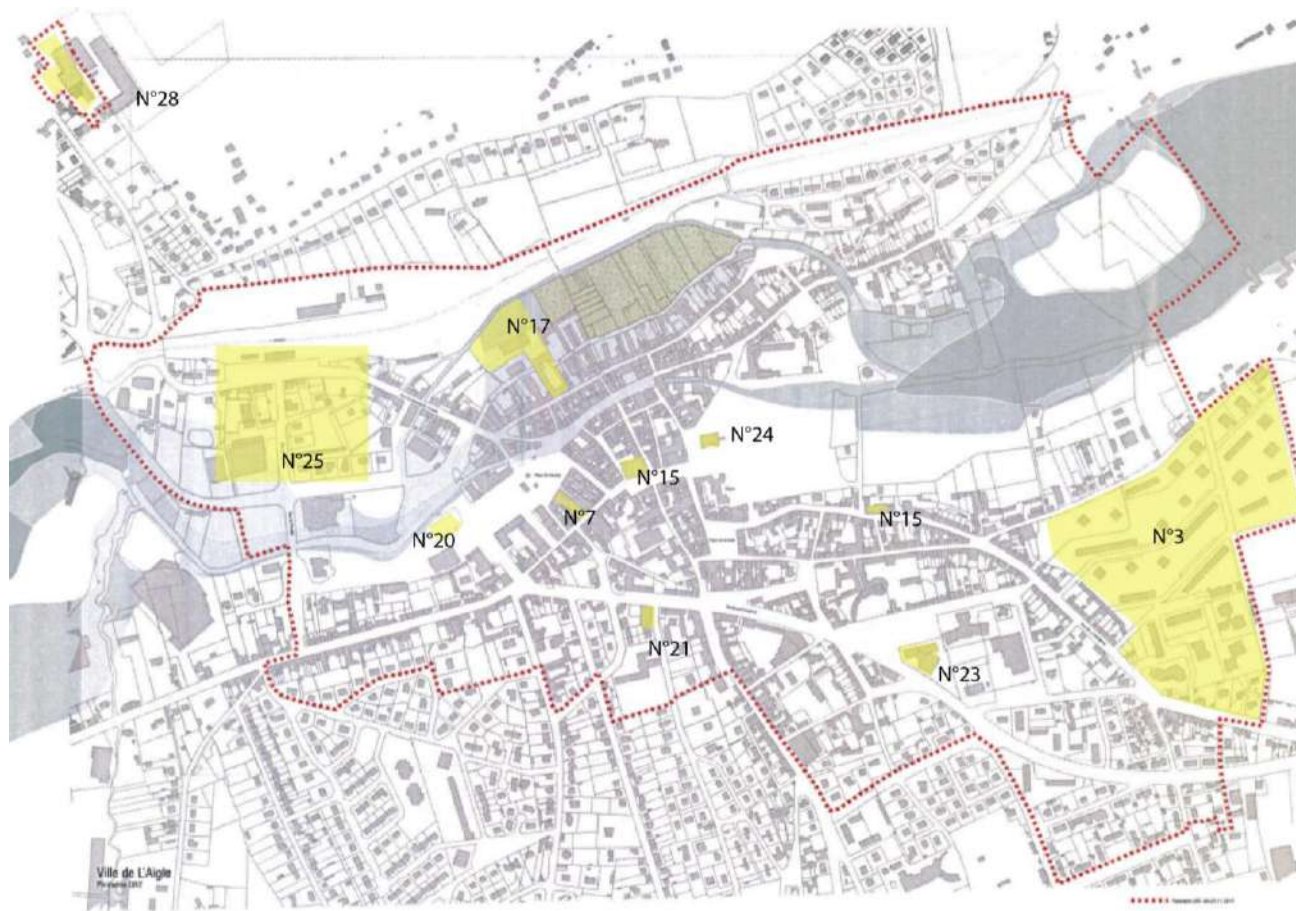
Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Dépenses prévisionnel/définitif	1 100 000 € HT (études et démolition du site)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DÉPENSES : 1 100 000 € HT (études et démolition du site) RECETTES : Région 40% (440 000 € HT) EPFN 35% (385 000 € HT) AUTOFINANCEMENT : Ville 25% (275 000 € HT)
Calendrier	Exploitant de la centrale photovoltaïque à définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi du projet engagé :

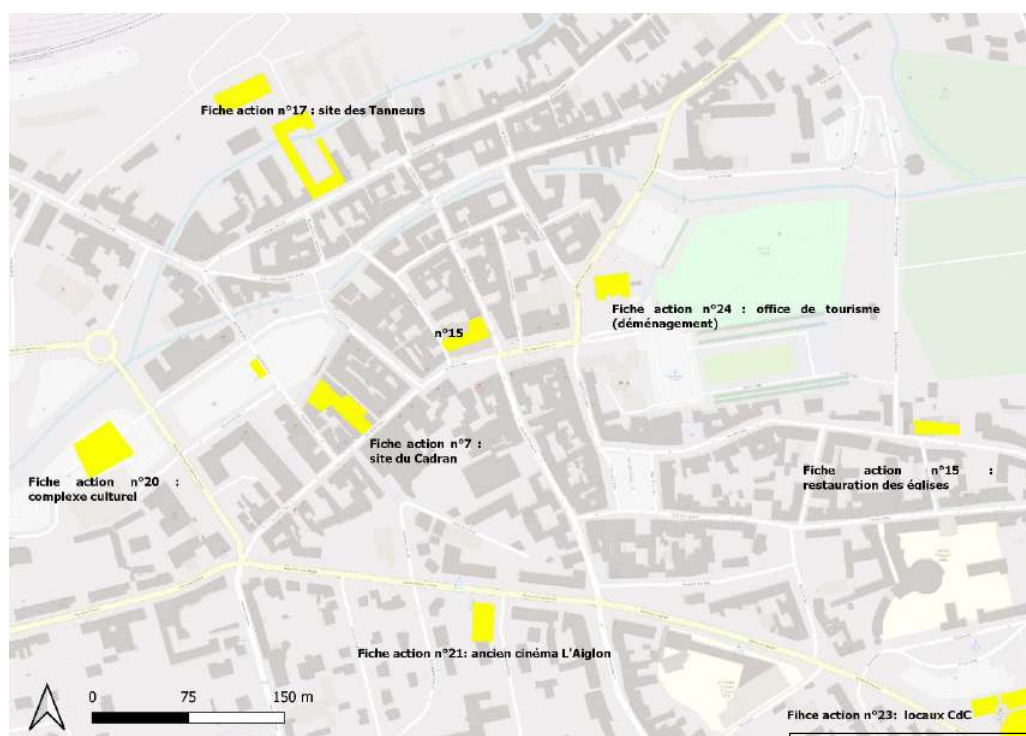
Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Annexe n°5 : Tableau de suivi des indicateurs (en cours d'élaboration à échelle départementale)

Annexe n°6 : Représentation cartographique du périmètre des secteurs d'intervention des ORT avec projets



Représentation cartographique du périmètre ORT (zoom centre-ville)



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Annexe n°7 : Liste des membres de la gouvernance partagée

Le comité de pilotage est composé de :

- S'agissant de l'État :

Le préfet de l'Orne ou son représentant

Le directeur départemental des territoires de l'Orne

Le chef de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

Le président de la CdC

Le maire de L'Aigle

Les élus en charge des dossiers inscrits dans le plan d'action.

Le DGA de la CdC

Le DGS de la commune de L'Aigle

Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action.

Le/la chef de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

Le président du conseil départemental de l'Orne ou son représentant

- S'agissant des autres partenaires :

Le président du Conseil régional Normandie ou son représentant

Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie

Le directeur du PETR

Le directeur de la Banque des Territoires Normandie

Le directeur de l'Ademe Normandie

Les directeurs territoriaux des chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)

Le responsable de l'opérateur de l'OPAH

Les directions des organismes HLM

Le comité technique est composé de :

- S'agissant de l'État :

Le référent départemental PVD / DCPPAT – préfecture de l'Orne

Le chargé de mission, référent PVD de la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche

Le responsable de la mission MATTE de la DDT et chargée de mission ANCT

Le chef de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

Le DGA de la CdC,

Le DGS de la commune de L'Aigle

Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action.

Le chef de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

Le référent PVD au conseil départemental de l'Orne

- S'agissant des autres partenaires :

Un représentant de la Région Normandie

Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie

Un représentant du PETR

Un représentant de la Banque des Territoires Normandie

Un représentant de l'Ademe Normandie

Un représentant par chambre consulaire (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)

Un représentant de l'opérateur de l'OPAH

Un représentant par organisme HLM

Annexe n°8 : Maquette financière annuelle 2023

